



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2021
Délibération n°DEL-2021-0037

OBJET : **Orientations Budgétaires 2021**

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice :
74

Présents : 63
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 11

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

18.3.21

et affichage le

18.3.21

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le 08 mars 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 02 mars 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Christophe BORG à Damien VYNCK, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Cécile ROBIN à Cédric ARMANET

RAPPORTEUR : Monsieur Claude BENOIT

Vu les articles L.2312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 4.3 du règlement intérieur du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan,

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration des budgets de la communauté de communes le Grésivaudan pour l'exercice 2021.

L'objet de cette délibération est de prendre acte du débat d'orientation budgétaire et du rapport d'orientation budgétaire.

Le conseil communautaire, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 08 mars 2021


Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Conseil communautaire du 08 mars 2021

Orientations budgétaires 2021

Liasse détaillée

Hypothèses	Document 1	Page 2
Eléments de contexte	Document 2	Page 3
Vision synthétique	Document 3	Page 5
Fonctionnement	Document 4	Page 6
Investissements		
- Investissements courants	Document 5	Page 10
- Autorisations de programme et opérations	Document 6	Page 11
Zoom sur les budgets à fiscalité et recettes dédiées		
- Gestion des déchets	Document 7	Page 13
- Eau et assainissement	Document 8	Page 14
Point sur la dette		
- Dette propre	Document 9	Page 15
- Dette garantie	Document 9	Page 18

Hypothèses intégrées dans ce document

Document 1

Document
Dge travail

Ressources annuelles	
Contribution Foncière des Entreprises - CFE	Maintien du taux à 25,68% Impact de la réduction des bases industrielles compensée par une dotation
Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE	Réduction de 250 K€ du montant notifié (état 1386 RC de 2020) Perspective d'une baisse de significative (-15% ?) en 2022
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux - IFER	Maintien au niveau de 2020
Taxe sur les Surfaces Commerciales - TASCOM	Maintien au niveau de 2020
Taxe d'Habitation - TH	Suppression Remplacement par une dotation issue d'une fraction de la TVA
Taxe sur le Foncier Bâti - TFB	Maintien du taux à 4,80% Revalorisation forfaitaire des bases de + 0,6% (0,2% au titre des valeurs locatives / 0,4% au titre de l'évolution naturelle) Impact de la réduction des bases industrielles compensée par une dotation
Taxe sur le Foncier Non Bâti - TFNB	Maintien du taux à 3,22% Revalorisation forfaitaire des bases de + 0,6% (0,2% au titre des valeurs locatives / 0,4% au titre de l'évolution naturelle)
Taxe additionnelle sur le foncier bâti	Stagnation au niveau de 2020
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM	Maintien du taux à 4,95 % Revalorisation forfaitaire des bases de + 0,6% (0,2% au titre des valeurs locatives / 0,4% au titre de l'évolution naturelle) Non intégration de la modulation des taux en fonction du zonage délibéré en octobre 2018
Redevance spéciale	Périmètre inchangé
Taxe de séjour	Réduction en 2021 Reversement intégral à l'Office de Tourisme Intercommunal
Taxe sur les milieux aquatiques et la prévention des inondations	Produit proposé au vote = 1 500 000 € (idem 2020)
Compensation liée à la suppression de la TH	Perception d'une fraction de la TVA
Compensation liée à la réduction des bases industrielles (CFE et TFB)	Estimation
Dotations Globales de Fonctionnement - DGF (Part compensation)	Réduction de 2%
Dotations Globales de Fonctionnement - DGF (Part d'intercommunalité)	Montant = 0 depuis 2016
Contribution au redressement des comptes publics	Reconduction 2020 (910 000 €)
DCRTP / FNGIR	Stagnation au niveau de 2020
Allocations compensatrices	Estimation prudente inférieure au niveau de 2020

FPIC

Stagnation au niveau de 2020 (2 300 000 €)

Redistribution annuelle aux communes

Attribution de compensation (AC)	AC 2021 = AC 2020
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	Reconduction de l'enveloppe 1,7 M€

Fonctionnement et investissement annuels courants des équipements

Budgets de fonctionnement des équipements	Limitation des dépenses de fonctionnement, optimisation des ressources
Tarifs	A affiner au moment du vote du budget primitif Pour rappel : inflation estimée en 2020 = 0,5%

Eléments de contexte

Document 2

Document
de travail

Situation en 2020		Eléments proposés en 2021 et présentés lors des réunions de présentation budgétaire	
Cohésion sociale	1 EHPAD Résidence Belle Vallée (Froges)	Budget annexe	Ouverture de l'accueil de jour
	3 centres de planification subventionnés (Pontcharra - Villard-Bonnot - Meylan)	Budget principal	
	Maison des services publics (Plateau des petites Roches & Pontcharra)	Budget principal	Maintien de la MSP sur le Plateau des Petites Roches (RH et travaux bâtiment)
Cohésion sociale	Locaux loués à la médecine du travail (Espace Belle Etoile - Crolles)	Budget principal	
	Espace Intercommunal Simone Veil (Villard-Bonnot)	Budget principal	
	Locaux mis à disposition de la mission locale (Crolles)	Budget principal	
Inclusion numérique	Financement renforcé de partenaires (Solidaction, Secours populaire ...)	Budget principal	
	CISPD	Budget principal	Développement de la vidéo protection sur les principaux axes routiers
	26 communes participantes au dispositif Plus de 200 bénéficiaires	Budget principal	Poursuite de l'action menée
Gens du voyage	4 aires d'accueil (Crolles - Pontcharra - St Ismier - Villard-Bonnot)	Budget principal	Démarrage de la réalisation de nouvelles aires d'accueil (notamment Montbonnot-Saint Martin pour un terrain familial locatif).
Emploi / insertion	Référents du Plan Local pluriannuel pour l'insertion et l'Emploi (PLIE)	Budget principal	
		Budget principal	Démarrage de la réalisation des locaux emploi / formation
	Espace Aragon	Budget principal	Remise en état des fauteuils de la salle 1
Culture	Gestion de 2 médiathèques tête de réseau (Crolles - Pontcharra)	Budget principal	Etude de faisabilité sur la réhabilitation de la médiathèque de Pontcharra.
	Lecture publique avec 2 navettes inter sites	Budget principal	Biennale de Giboulivres, fête du livre jeunesse Montée en puissance avec la 2e navette.
	Gestion de la Maison des Maquis (Le Touvet)	Budget principal	Mise à disposition de l'association ANAMG (Anciens des Maquis du Grésivaudan)
Milieux aquatiques	Gestion de 3 musées (Alleverd - La Combe de Lancey - Pinsot)	Budget principal	Poursuite de la construction du nouveau musée à Alleverd Projet d'extension du musée de Pinsot
	Politique culturelle	Budget principal	Maintien de l'enveloppe des subventions accompagné d'une réflexion sur l'évolution du dispositif et la mise en place d'un plan d'éducation artistique et culturelle
	fonds de concours	Budget principal	Plan de sauvetage de Fort Barraux et du patrimoine d'envergure intercommunale, 1% artistique
Gestion des déchets	Compétence transférée au SYMBHI et financée par une taxe affectée.	Budget principal	Poursuite de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI via le SYMBHI. Pour mémoire : - Montant des travaux sur les affluents de l'Isère= 22,7 millions d'euros à réaliser sur 10 années (67 actions) - effectif affecté au territoire du Grésivaudan : 4 ETP
	4 déchetteries intercommunales 18 communes en PAV, 9 en porte à porte	Budget annexe	L'année 2020 n'est pas représentative d'une année type compte tenu de la crise sanitaire et des prestations non effectuées : fermeture des déchetteries lors du premier confinement, interruption du centre de tri. Le BP 2021 en fonctionnement est donc supérieur de 3,38% au CA prévisionnel 2020. Par ailleurs, les nouveaux locaux de la DGD entraînent des dépenses supplémentaires en intrants : eau, électricité, entretien-maintenance des équipements. 2 études nouvelles sont en cours : gestion des biodéchets en plaine et lutte contre les dépôts sauvages. Par contre : les dépenses de personnel diminuent sur les mêmes références de 1,54%. A noter que les soutiens des éco-organismes et des ventes de produits seront en baisse en 2021.
Aménagement de l'espace	Adhésions à l'EPSCoT, à l'AURG et l'OFPI.	Budget principal	Fin des actions en cours (portages fonciers ...) et lancement d'une nouvelle action, un schéma de planification pour 14k.
Logement / habitat	5 associations aidées 8 dispositifs d'aide en faveur du logement (traditionnel, mixte, social)	Budget principal	Nouvelles actions : - Avec la fin de l'OPAH, prolongement et lancement d'une OPAH-RU (20k) - Elaboration d'un nouveau PLH (38k).
Transition énergétique	Fonds de concours rénovation énergétique pour les communes. Aides aux particuliers (Air bois et Solaire). Convention Ageden représentant la majeure partie des dépenses de fonctionnement.	Budget principal	Nouvelles actions : - Lancement du PCAET sur 2.5 ans (50k en 2021) - Suite à réforme législative, mise en œuvre du SPPEH Nombreuses recettes prévisionnelles.
Transports et déplacements	Transfert de la mobilité au SMMAG Conservation de la compétence voirie (projets routiers structurants)	Budget principal	
Agriculture / forêt		Budget principal	Renforcement du soutien à l'agriculture à travers de nouvelles actions

Eléments de contexte

Document 2

Document
de travail

Situation en 2020		Eléments proposés en 2021 et présentés lors des réunions de présentation budgétaire	
Economie	3 pépinières et ateliers relais (St Vincent de Mercuze - Villard-Bonnot - Montbonnot)	Budget annexe	Lancement d'études pour la construction d'ateliers relais à Crolles
	47 zones intercommunales	Budget annexe	
Numérique	Fin de l'aide au programme NANO2017 et démarrage de l'aide au programme NANO22	Budget principal	Lancement de la politique commerciale
	Poursuite du déploiement du THD	Budget principal	
Petite enfance	17 lieux multi accueils (LMA) 372 places régulières - 510 enfants accueillis (Les Adrets - Allevard - Biviers - Champs Près Froges - Chapareillan - Crolles (2) Lumbin - La Terrasse - Pinsot - St Hilaire du Touvet - Crêts en Belledonne St Nazaire les Eymes - Tencin - Le Versoud (2) - Villard-Bonnot)	Budget principal	Poursuite du projet sur Allevard Lancement du projet sur Lumbin / La Terrasse
	9 relais assistants maternels (RAM) sur 11 secteurs 468 assistants maternels agrés (Haut Grésivaudan - Granier (2 secteurs) - Les P'tits d'Hommes - Moyen Grésivaudan - Les Grésimômes (2 secteurs) - Meije - Balcon de Belledonne - Sud Grésivaudan - Pays d'Allevard)	Budget principal	
Centres de loisirs	4 lieux d'accueil enfants / parents (LAEP) 349 accueils - 1903 enfants accueillis (Crolles - Pontcharra - Crêts en Belledonne/Allevard - Brignoud) dont 2 communaux subventionnés (Meylan - Domène)	Budget principal	
	5 centres de loisirs (St Maximin - Les Adrets - Tencin - La Terrasse - Balcon de Belledonne) Convention avec les ALSH de l'ACL (participation financière de la communauté de communes pour les habitants du Grésivaudan)	Budget principal	
Sports et loisirs	1 accueil "jeunes" (Balcon de Belledonne)	Budget principal	
	Gestion des gymnases proches des collèges et lycées	Budget principal	
Tourisme	Piste d'athlétisme (Villard-Bonnot)	Budget principal	
	Boulodrome (Villard-Bonnot)	Budget principal	
	Base de loisirs et camping (La Terrasse)	Budgets principal + annexe	Réflexion globale sur la réorganisation du site
	SABF	Budget principal	
	Centre nautique (Crolles)	Budget principal	Fin de la réhabilitation du centre nautique situé à Crolles
	Centre nautique (Pontcharra)	Budget principal	Ouverture en 2021 de l'équipement, personnel présent sur l'ensemble de l'année, frais de fonctionnement également. Finalisation de l'équipement du site
	Vol libre	Budget principal	
	Salle multi activités (Plateau des Petites Roches)	Budget principal	Ouverture de la salle Prévision de l'équipement du site et des premiers frais de fonctionnement Question de l'aménagement du mur d'escalade
	Office de tourisme intercommunal	Budget principal	Maintien des enveloppes subventions (UNSS et associative) Réflexion sur un fond de soutien aux projets sportifs des collectivités (non prévu budgétairement)
		Budget principal	Optimisation du recouvrement de la taxe de séjour intercommunale
		Budget principal	Poursuite des fonds d'aides (cf enveloppe Ambition 2)
	Montagne	Stations de ski (Collet d'Allevard - 7 Laux)	Budgets principal + annexe
Espace ludique du Col de Marcieu 800 km de sentiers principalement situés sur les massifs de Chartreuse et Belledonne (PDIPR)		Budget annexe Budget principal	Intégration de la mission d'exploitation du site au contrat d'affermage de la SEM des 7 Laux Poursuite de l'optimisation du fonctionnement

Vision synthétique

Document 3

Document de travail

Budget principal et budgets annexes
HORS budgets annexes des déchets, de l'eau et de l'assainissement

	BP primitif 2020	CA 2020 provisoire	OB 2021 proposées
Impôts et Taxes non affectés			
Produit attendu	48 596 074 €	49 116 581 €	28 775 667 €
Dégrèvement 2020 (2/3 CFE)	15 118 035 €	15 236 804 €	10 200 000 €
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	10 143 738 €	10 336 531 €	-140 000 €
Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	950 000 €	970 039 €	10 000 000 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	600 000 €	621 193 €	950 000 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	14 192 961 €	14 086 439 €	600 000 €
Taxe d'Habitation (TH)	7 424 214 €	7 700 896 €	0 €
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	47 126 €	46 986 €	7 000 000 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	120 000 €	117 693 €	4 80%
Taxe additionnelle à la TFB	2 060 000 €	2 166 963 €	3,22%
Impôts et Taxes affectés			
Taxe GEMAPI	1 500 000 €	1 500 381 €	1 600 000 €
Versement mobilité (solde 2019)	400 000 €	455 197 €	1 500 000 €
Taxe de séjour (reversée à l'OT intercommunal)	160 000 €	211 386 €	0 €
Dotations et participations			
DGF - Dotation de compensation	5 400 000 €	5 260 392 €	55 353 271 €
DGF - Dotation d'intercommunalité	0 €	0 €	5 155 184 €
Compensation liée à la suppression de la TH (fraction de TVA)	0 €	0 €	0 €
Compensation liée à la réduction des bases fiscales industrielles (CFE et TFPB)	0 €	0 €	14 800 000 €
Compensation liée à la réduction des bases fiscales industrielles (CFE et TFPB)	0 €	0 €	5 600 000 €
Contribution au redressement des comptes publics	-950 000 €	-903 683 €	-910 000 €
Montant net de la DGF d'intercommunalité	30 100 000 €	30 108 087 €	30 108 087 €
DCRTP / FNGIR	650 000 €	751 346 €	600 000 €
Allocations compensatrices	85 856 074 €	86 499 686 €	85 728 938 €
Total des ressources annuelles non affectées			
FPIC Intercommunal	2 020 000 €	2 294 097 €	2 300 000 €
Remboursement de l'annuité de la dette actuelle au 31/12	3 118 341 €	2 936 126 €	2 884 824 €
Attribution de compensation nette (AC)	32 519 258 €	31 803 614 €	31 800 000 €
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	1 700 000 €	1 686 706 €	1 700 000 €
Total de la redistribution annuelle aux communes	34 219 258 €	33 470 320 €	33 500 000 €
Solde 1 (Ressources nettes des contributions) ⇨	46 498 475 €	47 799 143 €	47 044 114 €
En coût net			
Fonctionnement courant des équipements et des services	28 023 420 €	26 218 985 €	29 564 704 €
Contribution au budget annexe "Collecte, traitement et valorisation des déchets"	4 966 717 €	4 694 612 €	4 986 035 €
Solde 2 (Disponible pour les investissements) ⇨	13 508 338 €	16 885 547 €	12 493 376 €
En coût net			
Investissement courant des équipements et des services	2 403 986 €	1 769 452 €	2 888 930 €
Solde 3 (Disponible pour les opérations) ⇨	11 104 351 €	15 116 094 €	9 604 446 €
En coût net			
Crédits de paiements des autorisations de programme votées	22 865 592 €	14 719 742 €	15 620 030 €
Opérations et fonds de concours	13 957 497 €	9 804 018 €	10 486 496 €
Solde 4 à financer ⇨	-25 718 737 €	-9 407 666 €	-16 502 080 €
Mode de financement proposé			
Emprunts	25 718 737 €	16 502 080 €	16 502 080 €
Résultats antérieurs	6 634 223 €	6 502 080 €	6 502 080 €
	19 084 514 €	10 000 000 €	10 000 000 €

POUR INFORMATION

Résultats cumulés constatés fin 2019	19 084 514,49 €	Résultats cumulés fin 2020 estimés	10 000 000,00 €
Fonctionnement	43 704 257,87 €	Fonctionnement	35 500 000,00 €
Investissement	-24 619 743,38 €	Investissement	-25 500 000,00 €

Fonctionnement courant des équipements et des services

Document 4

Document de
travail

Budget principal et budgets annexes

HORS budgets annexes des zones communautaires, des déchets, de l'eau et de l'assainissement

Montants TTC ou HT selon les budgets

DEPENSES (Chapitre / thématique)	2020		Budget primitif 2021 proposé
	Budget primitif	Compte administratif prévisionnel <small>= budget 2020 voté DM comprises</small>	
011 - Charges à caractère général	11 691 575,76 €	10 788 962,27 €	11 332 900,26 €
Agriculture - Forêt	171 063,00 €	165 063,00 €	238 005,50 €
Aménagement de l'espace	137 010,00 €	117 910,00 €	377 840,00 €
Cohésion sociale	231 103,56 €	151 545,00 €	209 949,00 €
	801 473,00 €	834 898,00 €	888 003,00 €
			24 780,00 €
Commerce / artisanat / services			60 000,00 €
Culture / patrimoine	1 185 710,58 €	1 081 983,81 €	1 298 113,76 €
Economie / développement industriel	123 162,78 €	58 051,00 €	112 492,00 €
	154 500,00 €	154 500,00 €	151 410,00 €
Emploi / insertion / prévention / santé	463 500,00 €	440 700,00 €	493 600,00 €
Gens du voyage	130 634,00 €	124 634,00 €	122 634,00 €
Habitat / logement	234 570,00 €	125 072,00 €	84 350,00 €
Maison des services publics	16 530,00 €	11 030,00 €	19 230,00 €
Milieux aquatiques	151 000,00 €	1 000,00 €	16 000,00 €
Mobilité / déplacements	325 799,00 €	329 479,00 €	32 566,00 €
Montagne	248 900,00 €	130 800,00 €	346 100,00 €
	825 389,95 €	736 154,24 €	396 990,00 €
Petite enfance	1 513 276,44 €	1 522 746,77 €	1 501 820,00 €
Services mutualisés	48 901,00 €	24 607,25 €	57 601,00 €
Sports / loisirs	998 712,15 €	915 882,32 €	1 419 551,00 €
	38 510,00 €	46 110,00 €	29 610,00 €
Tourisme / attractivité du territoire	277 947,00 €	196 710,43 €	133 747,00 €
Transition énergétique	321 473,00 €	256 389,93 €	322 680,00 €
Très haut débit			
Charges de personnel imputées sur le siège	424 803,00 €	360 103,00 €	417 872,00 €
Fonctionnement des services transversaux	2 867 607,30 €	3 003 592,52 €	2 577 956,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	26 785 467,78 €	26 799 702,33 €	27 488 255,00 €
Agriculture - Forêt	114 606,00 €	114 606,00 €	108 884,00 €
Aménagement de l'espace	208 045,09 €	208 045,09 €	234 117,00 €
Cohésion sociale	322 073,00 €	322 073,00 €	321 073,00 €
	3 392 389,00 €	3 472 389,00 €	3 508 950,00 €
			84 847,00 €
Commerce / artisanat / services			31 088,00 €
Culture / patrimoine	1 930 714,00 €	1 902 714,00 €	1 988 370,00 €
Economie / développement industriel	274 788,00 €	274 788,00 €	274 788,00 €
Emploi / insertion / prévention / santé	293 970,52 €	293 970,52 €	285 991,00 €
Gens du voyage	128 215,00 €	128 215,00 €	126 220,00 €
Habitat / logement	165 994,23 €	165 994,23 €	166 241,00 €
Maison des services publics	54 800,00 €	54 800,00 €	52 279,00 €
Milieux aquatiques			
Mobilité / déplacements	440 168,00 €	440 168,00 €	426 010,00 €
Montagne			49 969,00 €
	8 340 751,13 €	8 340 751,13 €	8 365 695,00 €
Petite enfance	288 282,20 €	250 516,75 €	313 645,00 €
Services mutualisés	1 512 370,61 €	1 512 370,61 €	1 905 125,00 €
Sports / loisirs			
	155 237,00 €	155 237,00 €	108 418,00 €
Tourisme / attractivité du territoire	130 650,00 €	130 650,00 €	100 981,00 €
Transition énergétique			
Très haut débit			
Charges de personnel imputées sur le siège	1 556 065,00 €	1 556 065,00 €	1 523 755,00 €
Fonctionnement des services transversaux	7 476 349,00 €	7 476 349,00 €	7 511 809,00 €

Fonctionnement courant des équipements et des services

Document 4

Document de travail

Budget principal et budgets annexes

HORS budgets annexes des zones communautaires, des déchets, de l'eau et de l'assainissement

Montants TTC ou HT selon les budgets

DEPENSES (Chapitre / thématique)	2020		Budget primitif 2021 proposé
	Budget primitif	Compte administratif prévisionnel <small>= Budget 2020 voté DM comprises</small>	
65 - Autres charges de gestion courante	6 790 931,00 €	6 729 474,17 €	6 880 039,00 €
Agriculture - Forêt	57 563,00 €	42 563,00 €	56 416,00 €
Aménagement de l'espace	107 201,00 €	107 201,00 €	108 001,00 €
Cohésion sociale	325 457,00 €	320 957,00 €	325 457,00 €
			0,00 €
Commerce / artisanat / services			0,00 €
Culture / patrimoine	280 357,00 €	215 319,00 €	51 900,00 €
			250 103,00 €
Economie / développement industriel	200 598,00 €	144 967,17 €	168 831,00 €
	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
BA "pépinières et ateliers relais"	466 789,00 €	467 187,00 €	452 489,00 €
Emploi / insertion / santé			
Gens du voyage	1,00 €	257,00 €	1,00 €
Habitat / logement	68 913,00 €	68 913,00 €	68 913,00 €
Maison des services publics	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Milieux aquatiques	605 000,00 €	605 000,00 €	525 000,00 €
Mobilité / déplacements	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Montagne	1 990 100,00 €	1 987 600,00 €	2 045 249,00 €
			0,00 €
BA "Montagnes en gestion déléguée"			11 619,00 €
Petite enfance	11 619,00 €	11 619,00 €	11 619,00 €
Services mutualisés			0,00 €
Sports / loisirs	437 688,00 €	397 688,00 €	378 506,00 €
			0,00 €
BA "Camping intercommunal"			1 602 801,00 €
Tourisme / attractivité du territoire	1 662 801,00 €	1 699 501,00 €	1 602 801,00 €
Transition énergétique	1,00 €	1,00 €	4 501,00 €
Très haut débit			0,00 €
Charges de personnel imputées sur le siège	549 480,00 €	623 210,00 €	714 020,00 €
Fonctionnement des services transversaux	2 361,00 €	12 489,00 €	91 230,00 €
67 - Charges exceptionnelles (annulation de titres sur exercices antérieurs)	1 450,00 €	2 580,00 €	6 550,00 €
68 - Provisions (CET, contentieux)	414 000,00 €	204 000,00 €	844 550,00 €
TOTAL DEPENSES	45 683 424,54 €	44 524 718,77 €	46 552 294,26 €

Fonctionnement courant des équipements et des services

Document 4
Document de travail

Budget principal et budgets annexes

HORS budgets annexes des zones communautaires, des déchets, de l'eau et de l'assainissement

Montants TTC ou HT selon les budgets

RECETTES	2020		Budget primitif 2021 proposé
	Budget primitif	Compte administratif prévisionnel <small>= budget 2020 voté DM comprises</small>	
Agriculture - Forêt	59 858,16 €	59 858,16 €	76 624,00 €
Aménagement de l'espace	60 381,16 €	60 381,16 €	81 256,00 €
Cohésion sociale	325 130,00 €	325 130,00 €	324 630,00 €
BA "EHPAD"	3 690 361,00 €	3 801 782,00 €	3 773 070,00 €
BA "Accueil de jour"			105 549,00 €
Commerce / artisanat / services			
Culture / patrimoine	770 113,16 €	555 969,16 €	748 007,00 €
BP + BA "Espace Aragon"	145 271,00 €	82 163,65 €	202 254,00 €
Economie / développement industriel	273 000,00 €	273 000,00 €	246 000,00 €
BA "Pépinières et ateliers relais"			
Emploi / insertion / prévention / santé	320 904,00 €	302 904,00 €	320 904,00 €
Gens du voyage	30 501,00 €	30 501,00 €	30 501,00 €
Habitat / logement	33 369,00 €	50 369,00 €	5 001,00 €
Maison des services publics	5 653,80 €	5 653,80 €	4 151,00 €
Milieux aquatiques	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
Mobilité / déplacements	945 694,00 €	945 694,00 €	535 754,00 €
Montagne	37 500,00 €	57 880,67 €	140 774,00 €
BA "Montagnes en gestion déléguée"			
Petite enfance	2 906 500,00 €	2 880 569,44 €	2 612 520,00 €
Services mutualisés	4 737 001,23 €	5 148 271,09 €	4 599 776,07 €
Sports / loisirs	300 801,00 €	251 821,00 €	373 000,00 €
BA "Services mutualisés"			
BA "Sports mutualisés"	649 239,33 €	525 807,83 €	704 039,33 €
Tourisme / attractivité du territoire	11 200,00 €	1 866,00 €	11 200,00 €
BA "Camping intercommunal"			
Transition énergétique	385 031,00 €	285 389,25 €	151 106,00 €
Très haut débit	106 501,00 €	525 421,15 €	211 501,00 €
Charges de personnel imputées sur le siège	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Fonctionnement des services transversaux	363 995,00 €	633 301,40 €	227 973,00 €
TOTAL RECETTES	17 660 004,84 €	18 305 733,76 €	16 987 590,40 €

Fonctionnement courant des équipements et des services

Document 4

Document de travail

Budget principal et budgets annexes

HORS budgets annexes des zones communautaires, des déchets, de l'eau et de l'assainissement

Montants TTC ou HT selon les budgets

	2020		Budget primitif 2021 proposé
	Budget primitif	Compte administratif prévisionnel <small>= budget 2020 voté DMV comprises</small>	
Solde (recettes - dépenses)			
Agriculture - Forêt	BP -283 373,84 €	-262 373,84 €	-326 681,50 €
Aménagement de l'espace	BP -391 874,93 €	-372 774,93 €	-638 702,00 €
Cohésion sociale	BP -553 503,56 €	-469 445,00 €	-531 849,00 €
BA "EHPAD"		-505 505,00 €	-623 883,00 €
BA "Accueil de jour"	0,00 €	0,00 €	-4 078,00 €
Commerce / artisanat / services	0,00 €	0,00 €	-142 988,00 €
Culture / patrimoine	BP + BA "Espace Aragon" -2 626 668,42 €	-2 644 047,65 €	-2 788 579,76 €
Economie / développement industriel	BP -453 277,78 €	-395 642,52 €	-353 857,00 €
BA "Pépinières et ateliers relais"	93 500,00 €	93 500,00 €	69 590,00 €
Emploi / insertion / prévention / santé	BP -903 355,52 €	-898 953,52 €	-911 176,00 €
Gens du voyage	BP -228 349,00 €	-222 605,00 €	-218 354,00 €
Habitat / logement	BP -436 108,23 €	-309 610,23 €	-314 503,00 €
Maison des services publics	BP -65 677,20 €	-60 177,20 €	-67 359,00 €
Milieux aquatiques	BP 744 000,00 €	894 000,00 €	959 000,00 €
Mobilité / déplacements	BP 179 726,00 €	176 046,00 €	77 177,00 €
Montagne	BP -2 201 500,00 €	-2 060 519,33 €	-2 300 544,00 €
BA "Montagnes en gestion déléguée"	2 081 110,05 €	2 144 415,20 €	2 215 530,00 €
Petite enfance	BP -5 128 645,34 €	-4 726 845,81 €	-5 279 357,93 €
Services mutualisés	BP -36 382,20 €	-23 303,00 €	1 754,00 €
BA "Services mutualisés"			
Sports / loisirs	BP -2 299 531,43 €	-2 300 133,10 €	-2 999 142,67 €
BA "Camping intercommunal"		-44 244,00 €	-18 410,00 €
Tourisme / attractivité du territoire	BP -1 710 954,00 €	-1 766 059,18 €	-1 693 860,00 €
Transition énergétique	BP -345 623,00 €	138 380,22 €	-216 661,00 €
Très haut débit	BP 0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges de personnel imputées sur le siège	BP -2 528 348,00 €	-2 537 378,00 €	-2 653 647,00 €
Fonctionnement des services transversaux	BP -9 982 322,30 €	-9 859 129,12 €	-9 953 022,00 €
Charges exceptionnelles	BP -1 450,00 €	-2 580,00 €	-6 550,00 €
Provisions	BP -414 000,00 €	-204 000,00 €	-844 550,00 €
TOTAL	-28 023 419,70 €	-26 218 985,01 €	-29 564 703,86 €

Investissements courants

Document 5

Document
de travailBudget principal et budgets annexes
HORS budgets annexes des déchets, de l'eau et de l'assainissement

BUDGET	2020		Budget primitif 2021 proposé		Coût HT net
	Budget primitif 2020	CA 2020	Dépenses	Recettes	
	2 403 986,47 €	1 769 452,09 €	3 793 150,52 €	362 896,00 €	
Total					
	2 403 986,47 €	1 769 452,09 €	3 793 150,52 €	362 896,00 €	2 888 930,27 €
<i>Montants HT nets de subventions</i>					
Agriculture et forêt	BP	95 471,00 €	22 290,58 €	139 833,00 €	0,00 €
	Forêt	792,00 €	0,00 €	139 792,00 €	0,00 €
	BP	83 333,33 €	37 884,30 €	100 000,00 €	0,00 €
Cohésion sociale	BP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Centre de planification - Pontcharra	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
	Actions sociales suite à l'observatoire des besoins sociaux	13 500,00 €	0,00 €	16 200,00 €	0,00 €
	Espace intercommunal Simone Veil - Villard-Bonnot	28 890,33 €	7 001,00 €	10 000,00 €	0,00 €
	Lecture publique	5 000,00 €	4 390,20 €	12 800,00 €	14 443,00 €
	Navette du réseau des bibliothèques	36 049,17 €	9 006,74 €	50 860,00 €	0,00 €
	Médiathèques	110 666,67 €	65 108,96 €	283 000,00 €	104 032,00 €
	Musée Alleverd - Inv. courants + restauration d'objets	78 500,00 €	53 536,20 €	37 000,00 €	0,00 €
Culture	BP	1 790,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Musée La Combe de Lancey	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Actions communes aux 3 musées	59 711,46 €	57 480,69 €	62 910,00 €	40 000,00 €
	Espace Aragon - Villard-Bonnot	46 734,00 €	33 618,60 €	40 000,00 €	0,00 €
	1% culturel	61 267,00 €	50 800,00 €	80 000,00 €	0,00 €
	Patrimoine	11 480,00 €	2 310,00 €	14 338,00 €	0,00 €
	Communication culturelle	16 666,67 €	-1 157,99 €	10 000,00 €	0,00 €
Emploi / insertion	BP	0,00 €	989,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réseau inclusion numérique du Grésivaudan	40 000,00 €	38 830,70 €	40 000,00 €	0,00 €
	Bâtiment de la Mission Locale - Crolles	0,00 €	16 289,00 €	0,00 €	0,00 €
Gens du voyage	BP	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
	Aire de grand passage - Crolles	43 062,50 €	34 189,67 €	79 669,15 €	0,00 €
	Aire d'accueil - St Ismier	2 500,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
	Aire d'accueil - Villard-Bonnot	194 405,33 €	134 974,72 €	135 810,00 €	0,00 €
Jeunesse	BP	19 744,83 €	9 101,95 €	13 000,00 €	0,00 €
	Lieux multi-accueils	1 683,33 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
	RAM	5 350,00 €	179,98 €	4 930,00 €	0,00 €
	LAEF	46 546,67 €	38 003,90 €	31 680,00 €	0,00 €
Petite enfance	BP	0,00 €	77 084,00 €	54 853,00 €	0,00 €
	Maison intercommunale de Pontcharra	109 083,33 €	48 881,14 €	154 982,00 €	0,00 €
	Centre nautique intercommunal - Pontcharra	12 500,00 €	33 549,97 €	56 300,00 €	0,00 €
	Gymnases	5 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €
	Base de loisirs - La Terrasse	186 916,67 €	180 601,87 €	128 537,00 €	138 096,00 €
	Camping intercommunal - La Terrasse	2 083,33 €	0,00 €	3 765,00 €	0,00 €
Sports et loisirs	BP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Centre nautique intercommunal - Crolles (+ Snack + squash)	2 083,33 €	0,00 €	5 836,00 €	0,00 €
	Centre nautique intercommunal - Pontcharra	6 666,67 €	2 640,00 €	6 752,00 €	0,00 €
	Gymnases	25 000,00 €	17 143,25 €	20 213,62 €	0,00 €
	Base de loisirs - La Terrasse	6 250,00 €	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €
	Camping intercommunal - La Terrasse	150 072,01 €	135 016,33 €	259 327,60 €	59 725,00 €
	Equipements sportifs divers (vol libre, 1000 clubs, terrain foot etc...)	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Boulodrome - Salle Bergès - Villard-Bonnot	12 500,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
	Coupe Icare	46 800,00 €	21 800,00 €	35 394,00 €	0,00 €
	Challenge intercommunal	550 220,17 €	466 264,18 €	1 010 788,15 €	6 600,00 €
	Communication intercommunal	221 666,67 €	89 273,93 €	567 000,00 €	0,00 €
Transition énergétique	BP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Communication sportive	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Communication primaires Airbois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montagne	BP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Communication site plateforme Renov'énergie	12 500,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
	Sentiers de randonnées	46 800,00 €	21 800,00 €	35 394,00 €	0,00 €
Développement économique	BP	12 500,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
	Communication Col de Marcieu	12 500,00 €	74 769,22 €	99 580,00 €	0,00 €
	Pépinières et ateliers relais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Services transversaux	BP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Lycée d'Alleverd	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Communication - Signalétique des zones	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Commun (informatique, mobilier, hygiène et sécurité)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Infrastructures (Bergès : démolition ruines + parkings)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Un chiffre positif correspond à un solde à financer, un chiffre négatif à un solde excédentaire

Budget principal et budgets annexes
HORS budgets annexes des déchets, de l'eau et de l'assainissement

BUDGET	AP-AE/CP		2020		Budget primitif 2021 proposé		Année 2022 et suivantes	
	N°	Dépenses HT	Budget primitif 2020		Dépenses	Recettes		Coût net HT
			CA 2020	HT				
Montants HT nets de subventions								
Agriculture et forêt	BP	Agriculture	0,00 €	33 800,00 €	20 000,00 €	0,00 €	16 666,67 €	
	BP	Forêt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Sous-total			0,00 €	33 800,00 €	20 000,00 €	0,00 €	16 666,67 €
Cohésion sociale	BP	EHPAD (Accueil de jour) - Froges	723 333,33 €	429 397,11 €	284 091,43 €	0,00 €	236 742,86 €	
	BP	Accueil de jour EHPAD - Aménagements extérieurs	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	
	BP	EHPAD Froges - Travaux, maintenance et sécurité	236 633,33 €	93 520,04 €	460 800,00 €	0,00 €	384 000,00 €	
Sous-total			723 333,33 €	522 917,15 €	864 891,43 €	0,00 €	720 742,86 €	
Culture	BP	Musée - Allevard	2 187 620,00 €	1 022 971,88 €	1 090 601,83 €	747 601,00 €	161 233,85 €	
	BP	Musée Allevard - Chantier collection + scénographie	0,00 €	19 200,00 €	550 000,00 €	0,00 €	458 333,33 €	
	BP	Médiathèque Pontcharra	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	33 333,33 €	
Sous-total			2 187 620,00 €	1 042 171,88 €	1 680 601,83 €	747 601,00 €	652 900,53 €	
Emploi / insertion	BP	Locaux formation / emploi	2 800 000,00 €	50 000,00 €	110 000,00 €	0,00 €	91 666,67 €	
	BP	Video protection	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	166 666,67 €	
	BP	Investissements structures emploi/insertion	50 000,00 €	267,25 €	100 000,00 €	0,00 €	83 333,33 €	
Sous-total			2 800 000,00 €	2 312,25 €	540 000,00 €	0,00 €	471 666,67 €	
Gens du Voyage	BP	Nouvelles aires d'accueil	2 050 000,00 €	140 000,00 €	1 060 000,00 €	0,00 €	1 060 000,00 €	
	BP	Aire de grand passage - Villard-Bonnot	0,00 €	45 411,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	BP	Aire d'accueil - Le Versoud	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Sous-total			2 050 000,00 €	45 411,36 €	1 060 000,00 €	0,00 €	1 060 000,00 €	
Logement et habitat	BP	Aides au logement (communes, bailleurs, particuliers pour OPAH)	12 505 586,00 €	2 044 985,50 €	1 363 000,00 €	0,00 €	1 363 000,00 €	
	BP	Acquisitions foncières Logements locatifs sociaux	9 500 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €	
	Sous-total			22 005 586,00 €	2 044 985,50 €	3 363 000,00 €	0,00 €	3 363 000,00 €
Très haut débit	BP	Très haut débit numérique	6 166 475,00 €	780 925,00 €	780 925,00 €	0,00 €	780 925,00 €	
	Sous-total			6 166 475,00 €	780 925,00 €	780 925,00 €	780 925,00 €	
	Sous-total							2 261 850,00 €
Petite enfance	BP	LMA - Tencin	1 810 000,00 €	0,00 €	-200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
	BP	Pôle enfance Allevard - Etude	1 116 666,67 €	36 985,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	BP	Pôle enfance Allevard - Construction	2 200 000,00 €	0,00 €	1 900 000,00 €	0,00 €	1 583 333,33 €	
BP	Pôle enfance - Lumbin / La Terrasse	166 666,67 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	166 666,67 €		
BP	Pôle enfance - Chapareillan	6 333,33 €	-146 986,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Sous-total			4 010 000,00 €	-310 000,69 €	2 100 000,00 €	0,00 €	1 750 000,00 €	
Sports et loisirs	BP	Salle multi activités PPR - St Hilaire du Touvet	2 958 333,33 €	1 761 645,52 €	2 367 593,56 €	0,00 €	1 972 994,63 €	
	BP	Second centre nautique - Pontcharra	9 804 166,67 €	4 186 420,13 €	498 658,76 €	1 300 000,00 €	-884 451,03 €	
	BP	Réhabilitation centre nautique intercommunal - Crolles	2 700 000,00 €	509 043,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
BP	Centre nautique intercommunal Crolles	0,00 €	0,00 €	520 800,00 €	0,00 €	434 000,00 €		
BP	Base de loisirs - La Terrasse	300 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	16 666,67 €		
BA	Camping intercommunal - La Terrasse	177 000,00 €	143 573,24 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €		
Sous-total			15 462 500,00 €	6 852 249,20 €	3 447 052,32 €	1 300 000,00 €	1 579 210,27 €	
Tourisme	BP	Aide aux projets touristiques - VVF	335 200,00 €	100 560,00 €	234 640,00 €	0,00 €	234 640,00 €	
	BP	Fonds d'aide tourisme 2019	2 390 585,00 €	1 526 666,64 €	1 205 469,68 €	0,00 €	1 205 469,68 €	
	BP	Fonds d'aide tourisme 2020	1 621 642,00 €	621 642,00 €	1 580 246,50 €	0,00 €	1 580 246,50 €	
BP	Fonds d'aide tourisme 2021	1 528 000,00 €	0,00 €	764 000,00 €	0,00 €	764 000,00 €		
BP	Aide aux projets touristiques - Ambition 2	180 503,00 €	136 600,30 €	15 490,20 €	0,00 €	15 490,20 €		
BP	Projets d'investissements maîtrise d'ouvrage directe	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	83 000,00 €	42 000,00 €		
Sous-total			5 875 427,00 €	2 429 371,64 €	3 949 846,38 €	83 000,00 €	3 841 846,38 €	
Montagne	BA	Domaines skiables des 7 Laux	1 742 986,75 €	1 611 408,46 €	1 734 964,74 €	188 500,00 €	1 546 464,74 €	
	BA	Mesures compensatoires télésiège gypaète (Tétrás)	100 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
	BA	Espace ludique Col de Marcieu	270 600,00 €	-28 427,29 €	325 000,00 €	70 400,00 €	255 600,00 €	
Sous-total			100 000,00 €	1 582 981,17 €	2 080 964,74 €	258 900,00 €	1 822 064,74 €	
Sous-total							7 417 500,00 €	

Un chiffre positif correspond à un solde à financer, un chiffre négatif à un solde excédentaire

HT nets

Budget principal et budgets annexes

HORS budgets annexes des déchets, de l'eau et de l'assainissement

BUDGET	AP-AE/CP		2020		Budget primitif 2021 proposé			Année 2022 et suivantes	
	N°	Dépenses HT	Budget primitif 2020	CA 2020	Dépenses	Recettes			Coût net HT
						HT	TTC		
Transition énergétique	BP	6	2 750 000,00 €	708 000,00 €	256 803,00 €	650 000,00 €	433 333,00 €	216 667,00 €	310 135,66 €
	BP	13	76 600,00 €	14 000,00 €	-30 916,86 €	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €
	BP	29	1 778 100,00 €	500 000,00 €	-263 323,38 €	650 000,00 €	0,00 €	650 000,00 €	317 056,57 €
	BP			34 460,95 €	14 110,95 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €
				4 604 700,00 €	-23 326,29 €	1 352 000,00 €	433 333,00 €	918 667,00 €	891 192,23 €
Sous-total									
			Montants HT nets de subventions						
Développement économique	BP	5	3 045 396,03 €	240 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €
	BP	39	300 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	135 000,00 €
	BP	2	28 000 000,00 €	3 052 352,64 €	2 350 330,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BP	33	9 995 426,00 €	1 591 474,00 €	1 591 474,00 €	2 902 589,00 €	0,00 €	2 902 589,00 €	5 501 363,00 €
	BP	43	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
	BA			55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BA			30 600,00 €	31 071,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BA			0,00 €	0,00 €	124 800,00 €	0,00 €	124 800,00 €	0,00 €
	BP			1 143 035,00 €	507 376,44 €	1 800 000,00 €	0,00 €	1 800 000,00 €	3 500 000,00 €
	BP			280 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	3 700 000,00 €
BP			-474 166,67 €	0,00 €	1 000,00 €	787 120,00 €	-786 286,67 €	-884 000,00 €	
BA			50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	2 700 000,00 €	
BP			0,00 €	20 780,00 €	720 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	5 150 000,00 €	
			41 640 822,03 €	6 058 294,97 €	4 921 033,32 €	6 203 389,00 €	787 120,00 €	5 296 102,33 €	19 902 363,00 €
Sous-total - développement									
BA				2 415 978,08 €	6 837 400,00 €	6 837 400,00 €	1 202 695,00 €	1 202 695,00 €	3 575 708,00 €
BA				1 539 429,00 €	1 539 429,00 €	1 539 429,00 €	0,00 €	1 539 429,00 €	0,00 €
BP				-700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			0,00 €	3 255 407,08 €	3 220 752,64 €	8 376 829,00 €	5 634 705,00 €	2 742 124,00 €	3 575 708,00 €
Sous-total - ventes d'actif									
Aménagement de l'espace	BP			-163 734,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-680 000,00 €
	BP			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	BP			0,00 €	0,00 €	45 260,00 €	0,00 €	37 716,67 €	0,00 €
	BP	35	28 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	4 166,67 €	18 000,00 €
				28 000,00 €	-156 734,00 €	5 000,00 €	50 260,00 €	0,00 €	41 883,33 €
Sous-total									
Mobilités et déplacements	BP	16	9 925 083,33 €	3 413 333,33 €	2 260 076,57 €	500 000,06 €	1 755 000,00 €	-1 338 333,28 €	0,00 €
	BP			15 000,00 €	0,00 €	37 500,00 €	0,00 €	37 500,00 €	0,00 €
	BP			0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
	BP			30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BP			50 000,00 €	15 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €
	BP			0,00 €	18 000,00 €	13 260,00 €	0,00 €	13 260,00 €	0,00 €
	BP			0,00 €	0,00 €	6 240,00 €	0,00 €	6 240,00 €	0,00 €
	BP			18 460,00 €	18 460,00 €	18 460,00 €	0,00 €	18 460,00 €	9 230,00 €
	BP			12 780,00 €	12 780,00 €	25 560,00 €	0,00 €	25 560,00 €	25 560,00 €
	BP			857 031,08 €	402 250,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BP			2 800 000,00 €	2 132 480,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BP			0,00 €	23 961,23 €	50 000,00 €	0,00 €	41 666,67 €	0,00 €
				9 925 083,33 €	7 196 604,41 €	4 883 008,49 €	721 020,06 €	1 755 000,00 €	-1 125 646,62 €
Sous-total									
Entretien du patrimoine communautaire	BP	22	1 226 666,67 €	125 000,00 €	126 795,89 €	693 766,98 €	0,00 €	578 139,15 €	0,00 €
	BP			300 000,00 €	146 106,36 €	360 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	1 440 000,00 €
	BP			325 000,00 €	142 313,13 €	360 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	1 440 000,00 €
				1 226 666,67 €	750 000,00 €	415 215,38 €	1 413 766,98 €	0,00 €	1 178 139,15 €
Sous-total									
Milieux aquatiques	BP			21 233,58 €	0,00 €	414 186,33 €	0,00 €	345 155,28 €	0,00 €
	BP			895 000,00 €	973 222,00 €	975 000,00 €	323 921,70 €	651 078,30 €	5 850 000,00 €
				0,00 €	973 222,00 €	1 389 186,33 €	323 921,70 €	996 233,58 €	5 850 000,00 €
Sous-total									
TOTAL									
Dont			118 806 213,36 €	36 823 088,72 €	24 523 759,65 €	39 393 733,07 €	11 323 580,70 €	26 106 525,88 €	62 125 699,36 €
			118 806 213,36 €	22 865 591,95 €	14 719 741,56 €	21 097 582,80 €	4 235 934,00 €	15 620 030,03 €	28 089 201,36 €
			-	13 957 496,77 €	9 804 018,09 €	18 296 150,27 €	7 087 646,70 €	10 486 495,85 €	34 036 498,00 €

Un chiffre positif correspond à un solde à financer, un chiffre négatif à un solde excédentaire

ZOOM sur le budget annexe "Collecte, traitement et valorisation des déchets"

Document de travail

Section de fonctionnement

Document 7

DEPENSES	CA 2019	Budget 2020 primitif	CA 2020 définitif	Budget 2021 proposé	Montants TTC	
					Budget 2020 primitif	Budget 2021 proposé
011 - Charges à caractère général	6 573 629,28 €	6 591 604,00 €	6 030 724,96 €	6 550 596,00 €	Dont acquisitions de conteneurs destinés à la revente	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 148 529,44 €	3 057 607,68 €	3 044 214,97 €	2 997 208,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante (SIBRIFCSA)	2 812 973,59 €	2 864 207,00 €	2 943 496,78 €	2 874 207,41 €		
66 - Charges financières	70 684,69 €	75 700,00 €	73 114,11 €	102 761,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	21 725,05 €	1 000,00 €	14 037,30 €	0,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement		1 090 350,34 €	1 090 350,34 €	1 116 211,82 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	873 099,35 €	1 090 350,34 €	1 090 350,34 €	1 116 211,82 €		
TOTAL DEPENSES	13 500 641,40 €	13 680 469,02 €	13 195 938,46 €	13 640 984,23 €		
RECETTES	CA 2019	Budget 2020 primitif	CA 2020 définitif	Budget 2021 proposé		
013 - Atténuations de charges	143 149,76 €	110 000,00 €	126 483,29 €	90 000,00 €		
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 303 138,54 €	1 248 665,24 €	856 073,39 €	1 213 000,00 €		
<i>Dont redevance spéciale</i>		364 570,00 €	249 914,00 €	340 000,00 €		
<i>Dont ventes de produits finis</i>		550 000,00 €	475 271,40 €	873 000,00 €	Dont revente de conteneurs	
<i>Dont autres prestations de service</i>		200 000,00 €	81,82 €			
<i>Dont mise à disposition de personnel</i>		134 095,24 €	130 806,17 €			
73 - Produits issus de la fiscalité (TEOM)	6 593 465,00 €	6 603 738,55 €	6 716 229,00 €	6 756 000,00 €	Taux 4,95 % (depuis le 01/01/17) - Evol bases : +0,6%	
74 - Subventions d'exploitation	5 684 604,32 €	5 983 217,31 €	5 508 090,22 €	5 562 792,77 €		
<i>Dont contribution du budget principal</i>	4 625 323,65 €	4 966 717,31 €	4 694 611,50 €	4 986 043,59 €		
<i>Dont autres organismes</i>	1 059 280,67 €	1 016 500,00 €	813 478,72 €	825 500,00 €		
75 - Autres produits de gestion courante	17 098,97 €	5 007,00 €	4 048,52 €	2 007,00 €		
77 - Produits exceptionnels	30 083,56 €	5 000,00 €	838,52 €	5 000,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 761,74 €	4 561,74 €	4 561,74 €	0,00 €		
TOTAL RECETTES	13 785 301,89 €	13 960 189,84 €	13 216 324,68 €	13 877 550,59 €		
RESULTAT ANNUEL	284 660,49 €	279 720,82 €	20 386,22 €	236 566,36 €		
RESULTAT CUMULE ANTERIEUR	-541 613,07 €	-256 594,32 €	-256 952,58 €	-236 566,36 €		
RESULTAT CUMULE A REPORTER	-256 952,58 €	23 126,50 €	-236 566,36 €	0,00 €	Virement vers la section d'investissement	

Section d'investissement

DEPENSES	CA 2019	Budget 2020 primitif	CA 2020 définitif	Budget 2021 proposé	Montants TTC	
					Budget 2020 primitif	Budget 2021 proposé
16 - Emprunts et dettes assimilées	328 124,32 €	573 800,00 €	571 733,91 €	501 200,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	24 189,79 €	47 000,00 €	13 099,82 €	132 000,00 €		
204 - Subventions d'équipement versées				904 193,00 €	Participation ATHANOR	
21 - Immobilisations corporelles	2 917 302,51 €	1 540 500,00 €	1 139 248,53 €	1 834 222,03 €		
23 - Immobilisations en cours	2 185 032,20 €	5 733 254,47 €	3 325 404,70 €	2 197 272,67 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 761,74 €	4 561,74 €	4 561,74 €	0,00 €		
041 - Opérations patrimoniales	6 898,33 €		34 599,80 €			
TOTAL DEPENSES	5 475 308,89 €	7 899 116,21 €	5 088 648,50 €	5 568 887,70 €	16,404 % des chap 20-21-23	
RECETTES	CA 2019	Budget 2020 primitif	CA 2020 définitif	Budget 2021 proposé		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	335 717,92 €	1 032 168,06 €	746 632,10 €	682 979,67 €		
13 - Subventions d'investissement		50 000,00 €	251 843,59 €	80 000,00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00 €	4 919 857,29 €	0,00 €	5 884 180,14 €	Nouvel emprunt (Dont report 2020)	
23 - Immobilisations en cours	347,69 €					
021 - Virement de la section d'exploitation		0,00 €				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	873 099,35 €	1 090 350,34 €	1 090 350,34 €	1 116 211,82 €		
041 - Opérations patrimoniales	6 550,64 €		34 599,80 €			
TOTAL RECETTES	6 215 715,60 €	7 092 375,69 €	2 123 425,83 €	7 763 371,63 €		
RESULTAT ANNUEL	740 406,71 €	-806 740,52 €	-2 965 222,67 €	2 194 483,93 €		
RESULTAT CUMULE ANTERIEUR	30 332,04 €	783 614,02 €	770 738,75 €	-2 194 483,92 €		
VIREMENT DE LA SECTION DE FCT		23 126,50 €		0,00 €		
RESULTAT CUMULE A REPORTER	770 738,75 €	-0,00 €	-2 194 483,92 €	0,00 €		

Report de l'emprunt en 2021

Montants HT nets de subventions

Détails des investissements		AP HT	Budget 2021 proposé	Années 2022 et suivantes
Investissements courants	Matériels de transports et autres		359 400,00 €	516 666,67 €
	Déchetteries		795 641,67 €	166 666,67 €
	Communication DGD		0,00 €	108 333,33 €
	Communication DCC		26 443,33 €	0,00 €
Opérations	Requalification des autres déchetteries		102 500,00 €	0,00 €
	Incinérateur Athanor (Future AP/CP)		300 000,00 €	17 646 616,90 €
Autorisations de programme	N°1 - Collecte en points d'apport volontaire	8 659 896,33 €	336 666,67 €	1 672 416,58 €
	N°4 - Requalification de la déchetterie de Crolles	4 212 000,00 €	100 000,00 €	3 036 360,67 €
	N°12 - Construction d'un nouveau bâtiment	4 500 000,00 €	1 651 893,89 €	0,00 €
	N°30 - Déchetterie du Touvet	1 567 500,00 €	17 033,36 €	0,00 €
	N°40 - Centre de tri Athanor	2 280 180,00 €	604 193,00 €	1 675 987,00 €
TOTAL		21 219 576,33 €	4 293 771,92 €	24 823 047,82 €

ZOOM sur les budgets "eau et assainissement"

Document 8

Document de travail

Section de fonctionnement	Budgets primitifs 2020	CA 2020 provisoires	Budgets 2021 proposés			
			Eau en gestion directe	Eau en gestion déléguée	Assainissement en gestion directe	SPANC
DEPENSES						
002 Résultat antérieur	1 823,49 €	1 823,49 €				0,00 €
011 Charges à caractère général	8 932 421,09 €	9 850 353,43 €	4 955 543,00 €	550 657,00 €	4 626 907,00 €	40 351,38 €
012 Charges de personnel	2 920 550,00 €	2 484 972,32 €	1 404 175,00 €	1 47 617,00 €	1 424 602,00 €	15 520,00 €
014 Atténuations de produits = agence de l'eau	1 468 000,00 €	1 751 519,00 €	1 725 350,00 €			
022 Dépenses imprévues			20 000,00 €			
023 Virement à la section d'investissement	16 346 207,63 €					0,00 €
042 Opérations d'ordre entre section = amort d'actif	9 166 532,80 €	8 223 404,09 €	2 433 800,00 €	1 261 130,00 €	3 599 350,00 €	7 254 280,00 €
65 Autres charges de gestion courantes	13 889,00 €	11 012,20 €	21 304,00 €		16 115,00 €	37 419,00 €
66 Charges financières	1 379 000,00 €	1 222 853,22 €	592 105,00 €	363 691,00 €	745 446,00 €	1 701 242,00 €
67 Charges exceptionnelles	1 311 968,00 €	4 595 700,16 €	105 000,00 €	1 000,00 €	251 100,00 €	85 000,00 €
68 Dotations aux provisions = créances irrécouvrables	310 000,00 €		15 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL des dépenses	41 850 392,01 €	28 141 637,91 €	11 272 277,00 €	2 334 095,00 €	10 638 520,00 €	140 871,38 €
002 Résultat antérieur	18 633 776,17 €	9 840 652,19 €				0,00 €
013 Atténuations de charges = remb charges de perso	12 360,00 €	39 270,67 €	8 755,00 €		15 000,00 €	23 755,00 €
042 Opérations d'ordre entre section = amort de sub	1 858 108,81 €	1 812 341,66 €	450 000,00 €	133 350,00 €	940 530,00 €	1 523 880,00 €
70 Ventes et refacturation entre budgets	18 832 492,03 €	22 088 772,87 €	10 113 500,00 €	687 100,00 €	8 724 520,00 €	40 000,00 €
74 Subventions d'exploitation	321 300,00 €	493 902,44 €			338 000,00 €	95 000,00 €
75 Autres produits (dont redevance du fermier)	2 055 809,00 €	1 880 023,45 €	2 004,00 €	1 564 000,00 €	460 200,00 €	2 026 204,00 €
77 Produits exceptionnels	124 346,00 €	4 232 612,67 €				0,00 €
78 Reprises sur provisions	12 200,00 €				12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL des recettes	41 850 392,01 €	40 387 575,95 €	10 574 259,00 €	2 384 450,00 €	10 490 250,00 €	135 000,00 €
Résultat annuel	0,00 €	12 245 938,04 €	-698 018,00 €	50 355,00 €	-148 270,00 €	-5 871,38 €
			1 974 155,60 €	3 201 792,20 €	7 056 534,32 €	13 455,92 €
			1 276 137,60 €	3 252 147,20 €	6 908 264,32 €	7 584,54 €
						12 245 938,04 €
						11 444 133,66 €

Résultat antérieur reporté estimé

Résultat cumulé estimé = virement vers la section d'investissement

Section d'investissement	Budgets primitifs 2020	CA 2020 provisoires	Budgets 2021 proposés			
			Eau en gestion directe	Eau en gestion déléguée	Assainissement en gestion directe	SPANC
DEPENSES						
001 Résultat antérieur reporté estimé		3 234 645,63 €		797 922,25 €		797 922,25 €
040 Opérations d'ordre entre section = amort de sub	1 858 108,81 €	1 812 341,66 €	450 000,00 €	133 350,00 €	940 530,00 €	1 523 880,00 €
041 Opérations patrimoniales		110 744,20 €				0,00 €
10 Résultats à verser aux communes		1 919 611,39 €				0,00 €
13 Subventions d'investissement		3 530 492,47 €	1 243 500,00 €	379 120,00 €	1 596 377,00 €	3 218 997,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées (capital à rembourser)		6 126 642,46 €	5 203 746,61 €	3 202 884,95 €	10 115 574,79 €	18 532 283,35 €
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles						
23 Travaux en cours						
26 Travaux en cours		4 910,80 €				0,00 €
4581 Opérations pour compte de tiers		1 183 921,76 €				0,00 €
TOTAL des dépenses	1 858 108,81 €	17 923 310,37 €	6 897 246,61 €	4 513 277,20 €	12 652 481,79 €	24 073 082,60 €
001 Résultat antérieur reporté estimé		156 154,84 €	2 691 733,01 €		1 433 317,47 €	4 127 542,94 €
021 Virement de la section de fonctionnement	16 346 207,63 €	0,00 €	1 276 137,60 €	3 252 147,20 €	6 908 264,32 €	7 584,54 €
040 Opérations d'ordre entre section = amort d'actif	9 166 532,80 €	8 223 404,09 €	2 433 800,00 €	1 261 130,00 €	3 599 350,00 €	0,00 €
041 Opérations patrimoniales		110 744,20 €				0,00 €
10 Affectation du résultat de fonctionnement		8 869 442,14 €				0,00 €
13 Subventions d'investissement		1 316 865,69 €	495 576,00 €		751 550,00 €	1 247 126,00 €
16 Emprunts (à mobiliser)		278 213,26 €				0,00 €
20 Immobilisations incorporelles		152 011,02 €				0,00 €
21 Immobilisations corporelles		620 246,17 €				0,00 €
23 Travaux en cours		341 927,89 €				0,00 €
4581 Opérations pour compte de tiers		1 183 921,76 €				0,00 €
TOTAL des recettes	25 512 740,43 €	21 252 931,06 €	6 897 246,61 €	4 513 277,20 €	12 652 481,79 €	24 073 082,60 €
Résultat annuel	23 654 631,62 €	3 329 620,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Point sur la dette

(Situation au 31 décembre 2020)

Document 9

Document de travail

1 - Dette propre

1.1 Ratios d'endettement (tous budgets confondus)

Ratio de désendettement (en années)	2015	2016	2017	2018	2019
Le Grésivaudan	0,52	0,75	1,61	1,72	2,32
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	0,93	1,02	1,63	1,28	NC
<i>Source : comptes administratifs</i>					
<i>Source : Finance Active</i>					
En cours de la dette (en € par habitant)	2015	2016	2017	2018	2019
Le Grésivaudan	74,96 €	61,33 €	226,43 €	687,82 €	680,59 €
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	110 €	80 €	116 €	256 €	NC
<i>Source : comptes administratifs</i>					
<i>Source : Finance Active</i>					
Annuité (en € par habitant)	2015	2016	2017	2018	2019
Le Grésivaudan	23,36 €	17,67 €	17,60 €	71,37 €	82,01 €
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	25 €	18 €	18 €	45 €	NC
<i>Source : comptes administratifs</i>					
<i>Source : Finance Active</i>					

1.2 Répartition par budget

Capital restant dû (CRD)	
Budget principal	5 876 092,28 €
Budget annexe "Gestion des déchets"	7 983 473,38 €
Budget annexe "Zones communautaires"	349 341,55 €
Budget annexe "Montagnes en gestion déléguée"	11 783 055,47 €
Budgets annexes "Eau et assainissement"	38 768 564,34 €
TOTAL	64 760 527,02 €

A noter :

Les emprunts contractés pour le financement de la station du Collet d'Allevard sont portés intégralement par l'EPIC des stations communautaires du Grésivaudan, par ailleurs subventionné par la communauté de communes Le Grésivaudan

1/ Budget principal

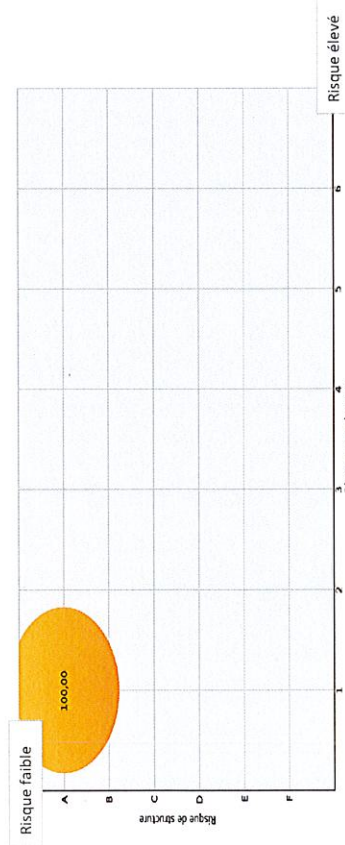
Synthèse			
Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
5 876 092,28 €	2,02%	2037	24

Dette sur les 4 prochaines années				
	2021	2022	2023	2024
Capital	757 130 €	722 717 €	667 623 €	622 234 €
Intérêts	* 129 762 €	* 109 464 €	* 93 606 €	* 79 014 €
Taux moyen	1,97%	1,89%	1,84%	1,81%

* Estimation des intérêts

Dette par type de taux			
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 644 824,17 €	62,03%	2,74%
Variable couvert	843 856,46 €	14,36%	0,45%
Variable	411 551,54 €	7,00%	0,00%
Livret A	975 860,11 €	16,61%	1,54%
Ensemble des risques	5 876 092,28 €	100,00%	2,02%

Dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Dette par prêteur			
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 061 202,21 €	52,10%	
CAISSE D'EPARGNE	1 015 683,71 €	17,29%	
CREDIT AGRICOLE	843 856,46 €	14,36%	
SFIL CAFFIL	828 125,11 €	14,09%	
Autres prêteurs	127 224,79 €	2,17%	747 384,00 €
Ensemble des prêteurs	5 876 092,28 €	100,00%	747 384,00 €

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20210308-DEL-2021-0037-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception en préfecture : 18/03/2021

Point sur la dette

(Situation au 31 décembre 2020)

Document 9

Document de travail

2/ Budget annexe "Montagnes en gestion déléguée"

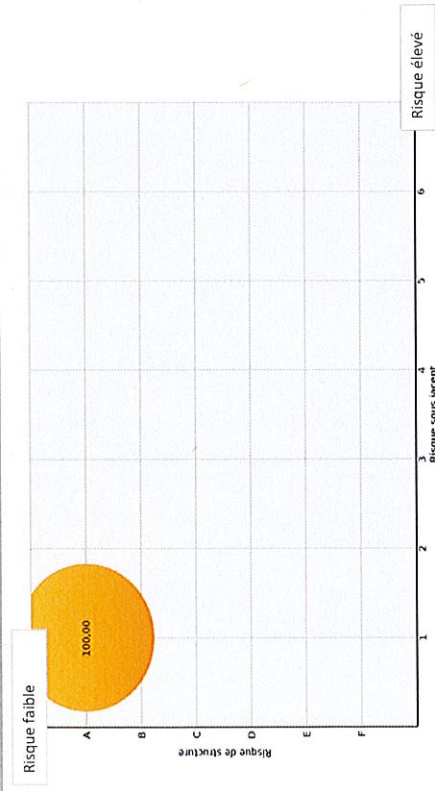
Synthèse			
Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
11 783 055,47 €	2,07%	2039	12

	Dette sur les 4 prochaines années		
	2021	2022	2023
Capital	1 533 716 €	1 426 135 €	1 316 711 €
Intérêts	* 231 794 €	* 193 100 €	* 155 923 €
Taux moyen	2,01%	1,92%	1,79%

* Estimation des intérêts

Dette par type de taux			
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	8 189 349,17 €	69,50%	2,46%
Variable	927 266,98 €	7,87%	0,34%
Livret A	2 666 439,32 €	22,63%	1,50%
Ensemble des risques	11 783 055,47 €	100,00%	2,07%

Dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

3/ Budget annexe "Collecte, traitement et valorisation des déchets"

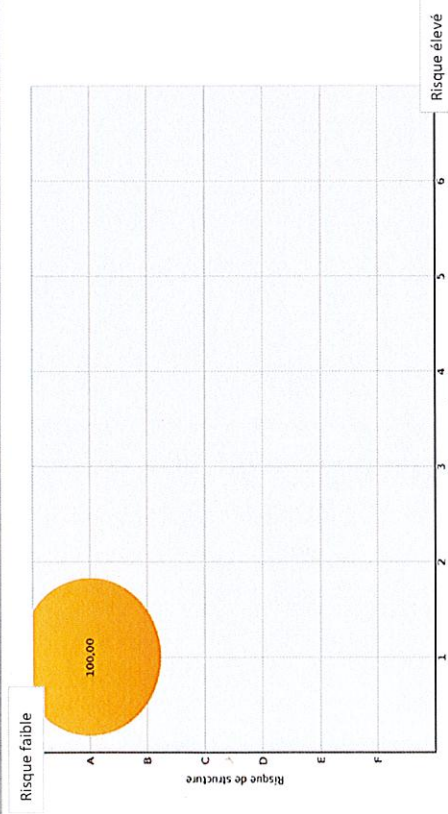
Synthèse			
Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
7 983 473,38 €	0,82%	2039	5

	Dette sur les 4 prochaines années		
	2021	2022	2023
Capital	501 124 €	450 760 €	453 448 €
Intérêts	* 64 035 €	* 59 189 €	* 55 767 €
Taux moyen	0,80%	0,78%	0,79%

* Estimation des intérêts

Dette par type de taux			
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	2 941 212,29 €	36,84%	1,69%
Variable	5 042 261,09 €	63,16%	0,32%
Ensemble des risques	7 983 473,38 €	100,00%	0,82%

Dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Dette par prêteur			
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	4 604 283,89 €	39,08%	
SFIL CAFFIL	3 326 697,32 €	28,23%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 666 439,32 €	22,63%	
CREDIT AGRICOLE	939 770,25 €	7,98%	466 230,67 €
Autres prêteurs	245 864,69 €	2,09%	
Ensemble des prêteurs	11 783 055,47 €	100,00%	466 230,67 €

Dette par prêteur			
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	4 636 334,92 €	58,07%	
SFIL CAFFIL	2 941 212,29 €	36,84%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	405 926,17 €	5,08%	
Ensemble des prêteurs	7 983 473,38 €	100,00%	

Point sur la dette

(Situation au 31 décembre 2020)

Document 9

Document de travail

4/ Budgets annexes "Eau et assainissement"

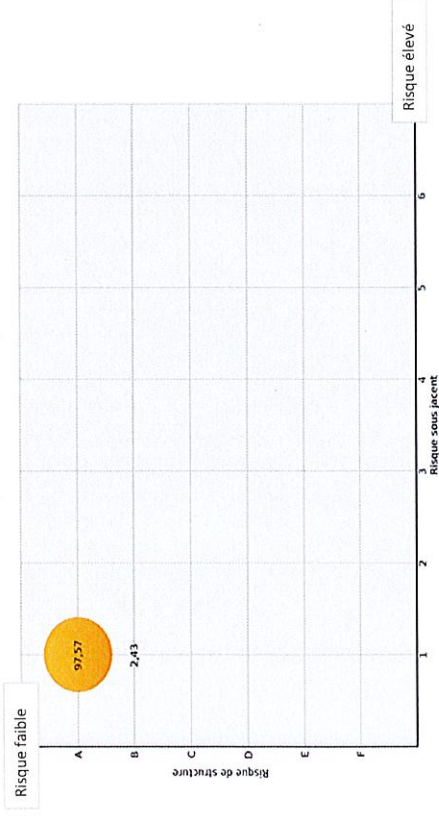
Synthèse			
Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
38 768 564,34 €	2,92%	2053	220

Dette sur les 4 prochaines années				
	2021	2022	2023	2024
Capital	3 156 523 €	3 107 769 €	3 174 111 €	3 148 710 €
Intérêts	* 1 112 699 €	* 1 006 521 €	* 922 488 €	* 835 071 €
Taux moyen	2,88%	2,87%	2,85%	2,83%

* Estimation des intérêts

Dette par type de taux			
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	30 678 670,30 €	79,13%	3,43%
Variable couvert	333 389,90 €	0,86%	0,18%
Variable	5 915 878,97 €	15,26%	0,43%
Livret A	898 985,40 €	2,32%	1,37%
Barrière	941 639,77 €	2,43%	4,17%
Ensemble des risques	38 768 564,34 €	100,00%	2,92%

Dette selon la charte de bonne conduite



Dette par prêteur			
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	16 771 770,02 €	43,26%	
SFIL CAFFIL	7 699 917,69 €	19,86%	
CREDIT AGRICOLE	4 432 786,30 €	11,43%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 724 577,59 €	7,03%	1 881 876,47 €
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 972 398,89 €	5,09%	
CREDIT MUTUEL	1 513 737,33 €	3,90%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 390 860,58 €	3,59%	
Autres prêteurs	2 262 515,94 €	5,84%	
Ensemble des prêteurs	38 768 564,34 €	100,00%	1 881 876,47 €

La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

5/ Budget annexe "Zones communautaires"

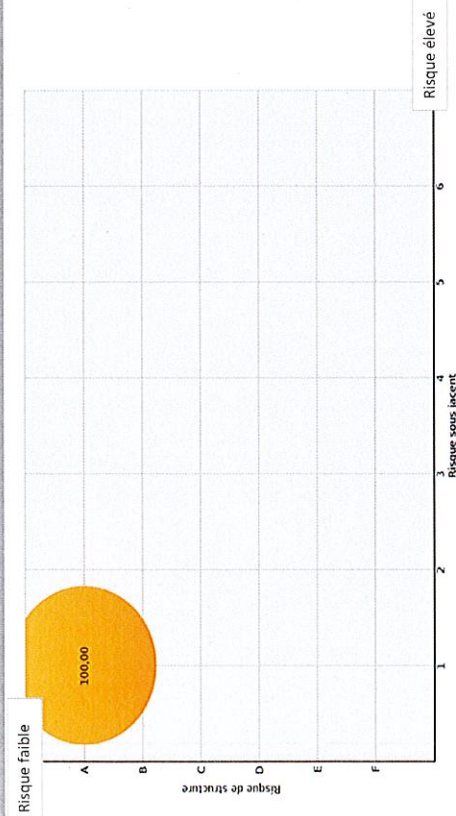
Synthèse			
Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
349 341,55 €	3,54%	2028	5

Dette sur les 4 prochaines années				
	2021	2022	2023	2024
Capital	118 182 €	76 115 €	69 425 €	45 524 €
Intérêts	* 10 241 €	* 7 332 €	* 5 365 €	3 310 €
Taux moyen	3,48%	3,76%	4,48%	4,82%

* Estimation des intérêts

Dette par type de taux			
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	254 171,27 €	72,76%	4,86%
Variable	95 170,28 €	27,24%	0,00%
Ensemble des risques	349 341,55 €	100,00%	3,54%

Dette selon la charte de bonne conduite



Dette par prêteur			
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	134 647,37 €	38,54%	
CAISSE D'EPARGNE	119 523,90 €	34,21%	
CREDIT AGRICOLE	95 170,28 €	27,24%	
Ensemble des prêteurs	349 341,55 €	100,00%	-

La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Point sur la dette

(Situation au 31 décembre 2020)

Document de travail

2 - Dette garantie

Synthèse			
Capital restant dû	Taux moyen	Dernière année garantie	Nombre de lignes
57 476 508,25 €	1,22%	2078	382

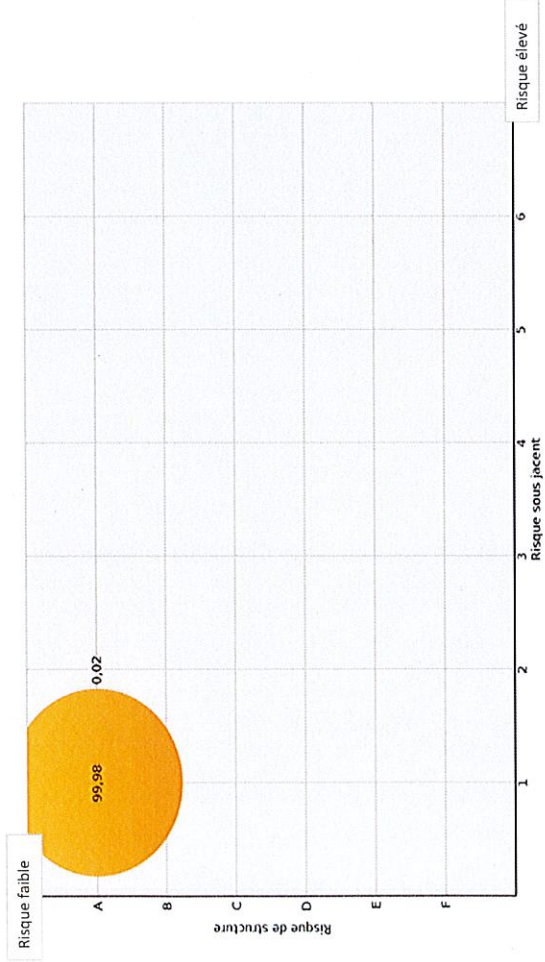
Dette sur les 4 prochaines années				
	2021	2022	2023	2024
Capital	1 989 626 €	* 2 142 306 €	* 3 358 758 €	* 2 975 331 €
Intérêts	* 669 653 €	* 686 571 €	* 644 453 €	* 590 807 €
Taux moyen	1,21%	1,21%	1,21%	1,20%

* Estimation des intérêts

Dette par type de taux			
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	15 860 684,24 €	27,25%	1,71%
Variable	3 260 595,79 €	5,67%	1,30%
Livret A	38 546 313,35 €	67,06%	1,01%
Inflation	8 914,88 €	0,02%	0,51%
Ensemble des risques	57 476 508,25 €	100,00%	1,22%

Dette par prêteur			
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 021 240,81 €	73,11%	
CAISSE D'EPARGNE	5 941 607,64 €	10,34%	
CREDIT AGRICOLE	3 217 108,17 €	5,60%	
CIC LYONNAISE DE BANQUE	2 485 274,41 €	4,32%	
Autres prêteurs	3 811 277,22 €	6,63%	
Ensemble des prêteurs	57 476 508,25 €	100,00%	

Dette selon la charte de bonne conduite

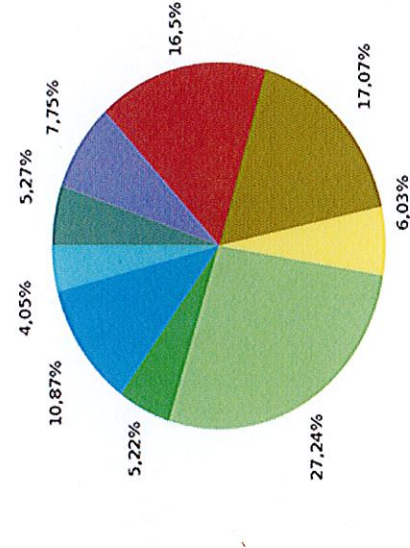


La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

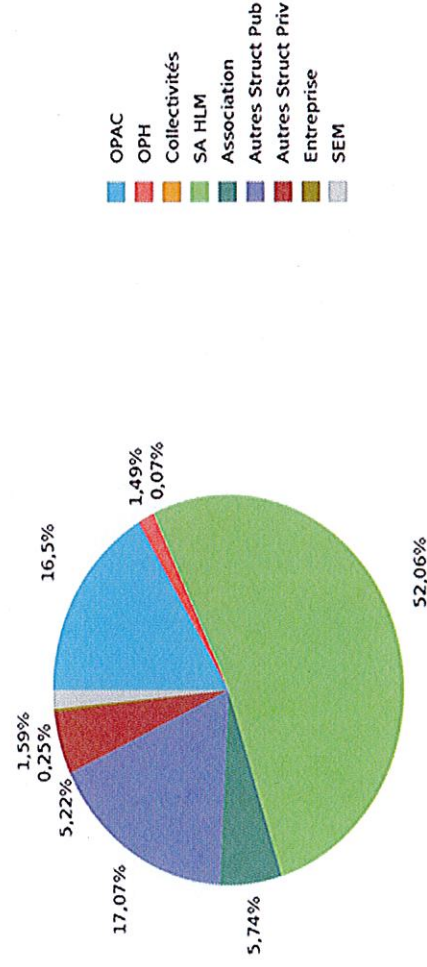
- Risque sous-jacent = risque déterminé par rapport au taux, et à sa variabilité dans le temps
- Risque de structure = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

Répartition par bénéficiaire



Répartition par catégories





Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2021

Rapport présenté au conseil communautaire du 8 mars 2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Table des matières

I - Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale	3
A / Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'appui du débat (DOB)	3
B / Le contexte général de l'année 2021	4
1 – L'environnement économique	4
2 – La loi de finances 2021	5
II - La situation financière de la collectivité	8
A / La modification de son périmètre	8
B / L'évolution de ses résultats consolidés	9
C / La variation de son épargne nette	9
III - Les orientations budgétaires 2021	10
IV – Une vision prospective	42
A / L'évolution financière prévisionnelle	42
B / Les lignes directrices de gestion	44
C / Les investissements pluriannuels	46
D/ La dette	47
1 – La dette propre	47
2 – La dette garantie	50

I - Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

A / LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) A L'APPUI DU DEBAT (DOB)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape.

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L.2312-1, L.3312-1, L.4311-1 et L.5211-26 du code général des collectivités territoriales) et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et des citoyens. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport doit en outre comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Le ROB n'est pas un simple document de travail interne : il doit en effet être transmis au préfet et aux maires (lesquels doivent transmettre à la communauté de communes celui des communes).

L'article 13 de la loi n°2018-32 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Les membres du conseil communautaire ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur communauté.

Ce document est le fruit d'un travail mené notamment lors de la réunion plénière qui s'est déroulée le 19 décembre 2020 et des commissions finances qui se sont déroulées du 15 au 22 janvier 2021.

Il sera présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 8 mars 2021.

Le vote du budget primitif est fixé au 29 mars 2021.

B / LE CONTEXTE GENERAL DE L'ANNEE 2021

1 – L'environnement économique¹

L'année 2020 se termine et restera une année d'une extrême singularité sur le plan de la conjoncture économique. 10 mois après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre 2020, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au deuxième semestre. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

A partir de septembre, l'accélération des contaminations a repris : l'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2^{ème} vague de contaminations. Depuis Noël, l'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité.

Avec le lancement des campagnes de vaccination, la confiance s'est renforcée en zone Euro, alors que l'activité économique devrait être bien moins dynamique qu'attendu au 1^{er} semestre 2021.

En France, le marché du travail a subi une destruction massive. Malgré les mesures exceptionnelles de soutien, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin d'année.

Sur le plan sanitaire comme sur le plan économique, les politiques publiques ont dû en 2020 parer au plus pressé. Il s'est agi de prendre des mesures drastiques pour limiter les pertes humaines, tout en tentant économiquement, malgré la bourrasque, de maintenir à flot les ménages et les entreprises : mise en place du chômage partiel, facilités de crédit ... Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards (environ 20% du PIB).

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards, financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Il vise via des programmes d'investissements à soutenir l'activité selon 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion) et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

L'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards.

Après 1.1% en 2019, l'inflation française (Indice des Prix à la Consommation) s'est élevée à 0.5% en moyenne en 2020.

Avec 2021, devrait arriver le temps des remèdes plus pérennes. L'espoir est en particulier que la vaccination permette de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale.

Les économies européennes devraient, en parallèle, bénéficier au-delà des soutiens d'urgence, des différents plans de relance préparés ces derniers mois.

A court terme néanmoins, la situation sanitaire continuera de faire l'objet d'une vigilance accrue et il est possible que pendant quelques mois encore la reprise ondoie au gré des mesures de restrictions.

¹ Sources : INSEE - Note de conjoncture - Décembre 2020
Caisse d'Épargne – Aperçu de l'environnement économique – Janvier 2021

2 – La loi de finances 2021

La loi de finances pour 2021 acte la mise en œuvre d'un plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Elle a été publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2020.

Elle concrétise la baisse de 10 milliards des impôts de production à compter de 2021, soit 20 milliards cumulés en 2 ans, et ouvre, par ailleurs, 36.4 milliards en autorisations d'engagement sur la mission budgétaire « plan de relance », composée de trois programmes budgétaires correspondant aux grandes priorités du plan de relance : l'écologie (18.4 Md€), la cohésion (12 Md€) et la compétitivité (6 Md€).

Par ailleurs, 11 Md€ de crédits nouveaux sont prévus sur la mission « investissements d'avenir » au titre des années 2021 et 2022.

Face à la crise, le gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien massives pour protéger la population française. Sous l'effet de ces mesures et de l'impact de la crise sur les recettes publiques, le PIB 2020 a baissé de 8.3% avec une espérance de 5.5% en 2021. La dette publique augmente en 2020 pour atteindre environ 120% du PIB.

Les principales mesures pouvant impacter la communauté de communes sont les suivantes :

La baisse des impôts de production

- La division par deux des valeurs locatives des établissements industriels

La baisse attendue des produits de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en découlant sera compensée par une dotation déterminée annuellement à partir des pertes de bases constatées l'année N multipliées par le taux 2020 de CFE et de TFPB.

Cette disposition va fortement rigidifier les ressources de la communauté de communes bien que ce mécanisme de compensation soit plus dynamique que celui mis en place suite à la disparition de la taxe d'habitation.

- De nouvelles exonérations temporaires de contribution économique territoriale (CET)

Afin de faire participer les collectivités au rebond de l'activité économique nationale via une baisse de la fiscalité, la loi de finances étend les dispositifs actuellement prévus au code général des impôts en matière d'exonération de CET.

Ainsi, par délibération expresse, il est possible de prolonger de trois ans la durée au cours de laquelle les créations et extensions de foncier bâti d'entreprises ne sont pas intégrées dans le calcul de la CFE et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Ces exonérations seront à la charge des collectivités concernées. Aucune compensation de l'Etat n'est prévue.

A noter : le dégrèvement exceptionnel des 2/3 de CFE de certains secteurs touchés par la crise, instauré en 2020, dont l'Etat prenait la moitié du coût en charge n'est pas reconductible.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

Comme annoncé dans la loi de finances 2020, la suppression du produit de TH sur les résidences principales compensée, pour les EPCI, par une fraction de la TVA nationale, aura son plein effet, pour les collectivités, en 2021.

La communauté de communes verra ses ressources continuer à se rigidifier.

La reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales

Dans la continuité de la troisième loi de finances rectificative pour 2020, cette mesure, qui intègre en 2021 la CVAE, garantit aux communes et EPCI un niveau de ressources fiscales de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'écrêtement de la dotation de compensation (une des 2 composantes de la DGF des EPCI) se poursuit et devrait impacter la communauté de communes à hauteur de -2% en 2021.

Les mesures d'ajustement de la taxe de séjour

La taxe de séjour est basée sur un tarif par nuitée et par catégorie d'hébergement, voté par les collectivités, qui optent ensuite pour une taxe de séjour calculée sur le nombre de nuitées facturées par personne ou pour une taxe de séjour forfaitaire déterminée en fonction du nombre de nuitée et de la capacité d'accueil de l'hébergement.

Les ajustements suivants sont intégrés dans la loi de finances pour 2021 :

- o abattement possible pour la taxe de séjour forfaitaire porté de 10% à 80% (contre 10% à 50% aujourd'hui)
- o fixation des tarifs avant le 1^{er} juillet (contre le 1^{er} octobre aujourd'hui)
- o simplification et relèvement du plafond de la taxe de séjour des hébergements non classés : ce tarif ne peut dépasser le tarif le plus élevé voté par la collectivité (retrait de la comparaison au tarif plafond applicable aux hôtels 4 étoiles)

L'automatisation du FCTVA

Cette réforme, votée en loi de finances 2018, consiste à automatiser le versement du FCTVA en s'appuyant sur la comptabilité. Sa mise en œuvre, prévue pour 2019, a déjà été repoussée deux fois du fait de la complexité technique du projet.

Dès 2021, seront concernées les collectivités qui perçoivent le FCTVA en N pour N. La déclaration écrite sera néanmoins parallèlement maintenue.

L'assiette du fonds est précisée : il s'agit, de manière générale, de toutes les dépenses d'investissement et de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics, voirie, entretien des réseaux, prestations relevant de l'informatique en nuage).

Le décalage d'un an du compte financier unique (CFU)

La loi de finances pour 2019 introduisait le compte financier unique, fusion du compte administratif et du compte de gestion, permettant une simplification des processus administratifs et une meilleure sincérité des comptes en regroupant l'ensemble des informations comptables dans un seul document.

L'expérimentation du CFU initialement prévue à partir de l'exercice 2020, pour une durée de 3 ans, est reportée à partir de l'exercice 2021.

Les collectivités et leurs groupements ont jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour se porter volontaires. La seule condition pour pouvoir participer à cette expérimentation est d'adopter la nomenclature M57.

Les autres mesures

- coefficient de revalorisation des bases fiscales = + 0.2%
- suppression de la part régionale de CVAE compensée par une fraction de la TVA nationale
- abaissement du plafonnement de la CET de 3% à 2% de la valeur ajoutée
- réforme des taxes sur l'électricité
- possibilité de transférer à la DGFIP la gestion des taxes d'urbanisme
- allongement de 25 à 28 ans le dégrèvement de TFNB dont bénéficient les associations foncières pastorales
- modulation possible entre 30% et 100 % (contre 30% fixe aujourd'hui) de l'abattement de TFPB applicable aux logements relevant d'un bail réel et solidaire
- institution d'un abattement de 10% de la TFPB en faveur des immeubles mis à la disposition de La Poste par le groupe de sa filiale Poste Immo
- extension aux EPCI de la possibilité d'exonérer de TFPB les propriétés objet d'une obligation réelle environnementale (ORE)
- prolongement d'une année, en 2021, d'exonération d'impôts locaux pendant 2 ans les sociétés créées afin de reprendre une entreprise industrielle en difficulté

II - La situation financière de la collectivité

A / LA MODIFICATION DE SON PERIMETRE

En 2021, pour la deuxième année (après 2019), la communauté de communes ne connaîtra aucun changement de périmètre.

Pour mémoire, liste des intégrations faites depuis la création de la communauté de communes en 2009 :

- 2010 : prise de compétence effective « collecte et traitement des ordures ménagères », transfert des ZA Frédet (Villard-Bonnot), Malvaisin (Le Versoud), Pré Millet (Montbonnot), Pré Brun (Pontcharra), Les Granges (Les Adrets) et de la friche industrielle de Moulin Vieux (Pontcharra), des équipements sportifs proches des collèges et des lycées (Crolles, Le Touvet, Goncelin, Pontcharra, St Ismier, Villard-Bonnot), des aires de décollage (St Hilaire du Touvet) et d'atterrissage (Lumbin), de plusieurs haltes garderies (Le Versoud, Champ Près Froges, La Terrasse et Lumbin), d'un Relais Assistantes Maternelles (La Terrasse) et de la partie Grésivaudan de la base de loisirs du Bois Français ...
- 2011 : poursuite du transfert des équipements sportifs proches des collèges et des lycées, transfert de la ZA du Pruney (Le Versoud), des ateliers-relais du Malvaisin (Le Versoud), du restaurant inter entreprises (Pontcharra), de Relais Assistantes Maternelles de La Pierre-Tencin-Champ Près Froges, Le Versoud, du SIZOV (Biviers, Bernin, Montbonnot, Saint Ismier, Saint Nazaire les Eymes), du centre de loisirs du Balcon de Belledonne, des lieux multi-accueil de Le Versoud et Biviers, des LAEP du territoire, de l'aire d'accueil des gens du voyage de St Ismier ...
- 2012 : transfert des haltes garderies et lieu multi accueil de St Pierre d'Alleverd, Pinsot / La Ferrière, Les Adrets et du Relais d'Assistantes Maternelles de Revel-Belledonne ...
- 2013 : transfert de la halte-garderie Le Versoud 2 et du lieu multi-accueil Lancey-Villard-Bonnot, de la ZA à Saint Pierre d'Alleverd et de la friche industrielle ex-setrim à Goncelin ...
- 2014 : transfert de la halte-garderie de St Nazaire les Eymes, du gymnase à St Ismier ...
- 2015 : transfert des médiathèques tête de réseau (Crolles et Pontcharra), du lieu multi accueil d'Alleverd, du centre de loisirs sans hébergement des Adrets, intégration aux compétences de la GEMAPI, des abattoirs d'intérêt communautaire et des réseaux et services locaux de communications électroniques ...
- 2016 : transfert des musées d'Alleverd, de Pinsot et de La Combe de Lancey, de 2 lieux multi accueil situés à Crolles, des RAM de Crolles et d'Alleverd, du centre de loisirs de La Terrasse
- 2017 : transfert de la halte-garderie de Chapareillan, du centre de loisirs et actions jeunesse de Revel, des stations de montagne du Collet d'Alleverd et des 7 Laux, de l'Espace ludique du Col de Marcieu, de l'aire d'accueil des gens du voyage de Villard-Bonnot, des actions de développement économique (dont la gestion et l'entretien des zones d'activité), des actions touristiques (dont la création d'offices du tourisme).
- 2018 : transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement, exercice de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pleine et entière
- 2020 : transfert de la compétence mobilité au Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) mais conservation de la compétence voirie (projets routiers structurants)

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

B / L'EVOLUTION DE SES RESULTATS CONSOLIDES

En 2020, la communauté de communes avait prévu de contracter 14.6 M€ d'emprunts pour financer les investissements du budget principal (8.3 M€), du budget annexe du domaine skiable des 7 Laux (1.1 M€), du budget annexe de l'Espace ludique du Col de Marcieu (300 K€) et du budget annexe relatif à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets (4.9 M€).

Ces emprunts n'ont pas eu besoin d'être mobilisés, et leur souscription est reportée en 2021, en fonction des besoins prévisionnels estimés.

Résultats cumulés (Tous budgets confondus)			
Années	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	41 188 297,08 €	-30 377 599,28 €	10 810 697,80 €
2010	30 479 726,69 €	-9 169 289,17 €	21 310 437,52 €
2011	35 457 474,59 €	-25 493 890,92 €	9 963 583,67 €
2012	26 418 577,57 €	-7 107 823,10 €	19 310 754,47 €
2013	10 108 005,88 €	11 093 439,19 €	21 201 445,07 €
2014	17 675 983,38 €	8 310 299,96 €	25 986 283,34 €
2015	12 410 192,63 €	13 058 741,94 €	25 468 934,57 €
2016	8 735 940,05 €	6 819 054,51 €	15 554 994,56 €
2017	11 781 500,12 €	-927 962,48 €	10 853 537,64 €
2018	47 204 781,37 €	-10 411 515,72 €	36 793 265,65 €
2019	62 079 257,97 €	- 26 927 495,51 €	35 151 762,46 €
2020 provisoire	56 000 000,00 €	- 28 000 000,00 €	28 000 000,00 €

C / LA VARIATION DE SON EPARGNE NETTE

L'épargne nette dégagée par la communauté de communes doit lui permettre de faire face aux incertitudes à venir en matière d'équilibre budgétaire, et de préserver sa capacité à investir d'ici la fin du mandat.

Budget principal + budgets annexes sans financement dédié En K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire
	Hors BA GEMAPI, zones, déchets et transports	Hors BA GEMAPI, zones, déchets, transports, eau et assainissement	Hors BA zones, déchets, transports, eau et assainissement	Hors BA zones, déchets, eau et assainissement
Ressources annuelles	93 442	104 005	104 207	106 276
Charges de fonctionnement	82 931	79 709	83 420	82 990
Epargne brute (1)	10 511	24 296	20 787	23 286
Charges financières (2)	191	495	482	438
Epargne de gestion (3)=(1)+(2)	10 702	24 791	21 269	23 724
Remboursement du capital (4)	1 332	2 360	2 540	2 282
Epargne nette (5)=(1)-(4)	9 179	21 936	18 247	21 004

III - Les orientations budgétaires 2021

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 intervient dans un contexte d'incertitude, sur le plan économique et financier au niveau international, qui influe directement sur l'économie nationale. En outre, la situation sanitaire amplifie encore ce contexte et impose donc la plus grande prudence sur les prévisions établies à ce jour. Nous ne pourrions en connaître les réelles conséquences que dans les mois à venir au fil de l'évolution de l'épidémie.

C'est dans ce contexte incertain que s'est opérée la construction budgétaire 2021. La responsabilité qui est la nôtre a donc conduit à ce que la prudence soit la ligne directrice pour la prévision des crédits. Le budget 2021 sera donc un budget de transition.

Cette transition aura aussi pour but de consolider certains transferts ou compétences ou problématiques particulières (Eau & Assainissement, Montagnes / Stations, ...) et de « digérer » un cycle de transferts de compétences massif. Ce budget sera donc proche du précédent en fonctionnement sauf action nouvelle validée.

Ces particularismes sont encore plus marqués car ce sera le premier budget du mandat pour l'équipe élue en 2020.

Il permettra à cette nouvelle mandature de conserver des marges de manœuvre pour, initier les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire, répondre aux nouveaux besoins de la population et des entreprises.

Ce budget reflétera les grandes orientations politiques définies par le Président de la communauté de communes, l'objectif final étant d'organiser la transition du territoire vers un modèle de développement plus équilibré, plus durable et plus résilient.

Il s'agit, premièrement, de conforter des politiques déjà existantes : la politique sociale, de solidarité et d'accès à l'emploi, la politique économique de soutien à l'immobilier et à l'innovation, le développement durable et la transition énergétique, la politique de tri et de recyclage des déchets, les politiques en faveur du spectacle vivant et de la lecture publique.

En parallèle, pour répondre aux enjeux du territoire, des politiques spécifiques seront repensées ou mises en place : santé, mobilité, habitat, politique foncière, économie présentielle, agriculture et forêt.

En terme de stratégie financière, malgré la réduction de l'autonomie fiscale des collectivités locales due à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation, suppression de modulation du tarif relatif à la taxe sur l'électricité...), malgré la stabilité des dotations de l'Etat, la priorité de la communauté de communes sera pour 2021 :

- de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement) ;
- d'encadrer la hausse de personnel à hauteur de 2 % (à périmètre constant) ;
- de réduire les charges à caractère général d'environ 2 % (à périmètre constant).

Le contexte financier incertain dans lequel s'inscrit ce nouvel exercice nécessite de parfaitement dimensionner nos prévisions budgétaires, afin d'appréhender précisément nos capacités de financement ce qui pourra, dans certains cas, induire un arbitrage en cours d'exercice.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2021 :

- la maîtrise de la fiscalité (pas d'augmentation de taux) ;
- la poursuite de la maîtrise globale des dépenses de fonctionnement ;
- une garantie des grands équilibres financiers du budget ;
- l'amélioration de l'autofinancement de la collectivité, gage de sa capacité d'investissement au service de la modernisation du territoire et des compétences à assumer ;
- engager une politique d'investissements à hauteur des ambitions du territoire (développement économique, équipements publics, habitat...) ;
- un recours à l'emprunt à la mesure des investissements bénéficiant du contexte bancaire actuellement favorable ;
- engager une réflexion quant à une mutualisation au sein de bassins de services.

A court terme, l'objectif de la communauté de communes sera de participer au plan de relance de l'économie tout en absorbant l'impact financier de la crise sanitaire et en mesurant ses conséquences à moyen et long terme.

Nous ressentons la nécessité d'avoir une vision pluriannuelle notamment sur le PPI (plan pluriannuel d'investissement) pour viser un équilibre général entre attentes des usagers (cf. projet de territoire) et compétences de la communauté de communes.

Nous devons tracer une vision commune et pluriannuelle sur nos capacités notamment d'investissement en considérant davantage l'investissement de l'intercommunalité dans et pour l'ensemble du bloc communal.

Le confinement dû à la Covid-19 altère profondément les dynamiques habituelles des visions comptables et budgétaires. Nous devons prendre les mesures nécessaires pour faire face à l'évolution de la situation. Il faut prendre en compte les impacts éventuels liés à l'évolution de la situation sanitaire dans la mesure où il n'est pas possible de les prévoir avec exactitude.

Il faudra donc se laisser quelques marges de manœuvre par rapport aux incertitudes notamment la dette de l'Etat et l'échéance 2022.

La communauté de communes soutient, aux côtés des communes, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales, de nombreuses associations locales œuvrant dans le champ du social, de l'insertion et de l'emploi.

La démarche des Maisons France Service s'inscrit dans cette thématique. Cette labélisation permet de proposer a minima les démarches relevant des organismes suivants :

- Caisse d'allocations familiales,
- ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques,
- Caisse nationale d'Assurance maladie,
- Caisse nationale d'Assurance vieillesse,
- Mutualité sociale agricole,
- Pôle emploi,
- La Poste.

Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.

L'objectif est qu'une MFS soit présente par canton. Pour l'heure, la création d'un établissement de ce type est actée pour la commune de Pontcharra. Des travaux sont en cours avec le groupe La Poste pour l'évolution de la MSAP du plateau des petites roches en MFS d'ici la fin de l'année 2021.

La communauté de communes accompagne également les jeunes générations par des actions de prévention ciblées et une politique jeunesse dynamique (comme la préparation au BAFA ou le fait d'être l'un des principaux financeurs de la Mission Locale Grésivaudan-Alpes-Métropole), ainsi que les demandeurs d'emploi, au moyen de services (avec le Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE) et d'actions spécifiques (heures d'insertion intercommunales pour l'insertion par l'activité économique, plateforme de services pour les demandeurs d'emploi de longue durée, aides à la mobilité).

Le Grésivaudan pilote par ailleurs le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le déploiement d'un dispositif de vidéo protection sera réalisé en 2021. Sur le territoire du Grésivaudan, l'objectif principal de ce dispositif est de sécuriser l'espace public, par un contrôle des flux des axes majeurs de circulation, permettant des investigations a posteriori. Le deuxième objectif est aussi d'avoir un dispositif global et cohérent sur tout le territoire.

Chiffres clés :

• Locaux formation emploi :

Ce projet permettrait d'accueillir, dans un premier temps, les locaux de la mission locale, ainsi que des locaux formation-insertion. Le Montant du projet est estimé à environ 2,8 M€ HT (dont 110 000 € en 2021).

• Pass Numériques :

+10 000 € prévus en dépenses de fonctionnement pour la mise en place d'ateliers labellisés dans le Grésivaudan en partenariat avec la MEE-MIFE Isère.

• Permanences d'aide aux victimes de délits :

+ 22000 € prévus en honoraires afin de pérenniser les permanences sur le territoire face à des sollicitations qui obligerait la structure France Victime Grenoble à affecter son personnel sur d'autres territoires.

• Vidéo protection :

1 M€ estimés, le déploiement sera cadencé sur la base des subventions à percevoir de la Région AURA et du FIPD.



L'agriculture est une activité économique incontournable pour le territoire. La collectivité s'est fixé en 2019 des objectifs exigeants afin de préserver cette économie et répondre aux besoins alimentaires de la population. Le projet de territoire a d'ailleurs identifié l'agriculture comme l'une des politiques prioritaires de la communauté de communes à renforcer.

Le conseil communautaire a adopté les orientations ambitieuses à l'horizon 2030 et un plan d'actions triennal (2020-2022) dessinant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Les orientations et ambitions définies à l'horizon 2030

Pour le volet agriculture alimentation :

- Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants avec pour ambition 2030 : Cantines publiques : 80% d'approvisionnement durable et 50% d'approvisionnement bio
- Réussir la transition vers un modèle plus résilient avec pour ambition 2030 : agriculture bio et haute valeur environnementale (HVE) sur 100% des surfaces agricoles des périmètres rapprochés et éloignés des captages d'eau potable, sur 50% des surfaces globales
- Conserver notre capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants avec pour ambition 2030 : Conserver les 11000 ha de SAU ou équivalent en valeur ajoutée
- Créer des espaces d'échanges, de dialogue agriculteurs élus population avec pour ambition : Pas de conflit, tensions gérées

Avec la crise sanitaire, le volet alimentation intégré à la politique de l'intercommunalité est devenu un enjeu encore plus essentiel.

Pour répondre au mieux à ces enjeux, qui dépassent le Grésivaudan, l'essentiel de cette politique est mis en œuvre dans un cadre inter-territorial avec le Projet alimentaire inter-territorial (PAiT) récemment labellisé par l'Etat.

Le Plan de relance prévoit d'accompagner cette politique avec des aides à l'investissement pour l'alimentation, l'agroécologie. Les dépenses de fonctionnement (ingénierie interne et prestations) accompagnent à l'émergence de ces projets d'investissement.

Une montée en puissance de cette politique a été constatée dès 2020 avec une consommation du budget de fonctionnement à hauteur de 80% et celui d'investissement à hauteur de 96%. L'absence d'accroissement de l'ingénierie interne (0.75% ETP) a eu pour conséquence une augmentation des prestations externalisées pour mettre en œuvre le plan d'actions.

Les projets qui bénéficient pour la plupart de subventions (Europe, Etat, Région, Département). Ainsi, les subventions à recevoir en 2021 couvriront un tiers des dépenses de fonctionnement.



Chiffres clés :

Fonctionnement :

Déclinaison du budget agriculture alimentation	Montants TTC
Alimentation (restauration collective, transition alimentaire, abattoir, Pôle agroalimentaire)	89 000 €
Agroécologie (captages d'eau, pollinisateurs et biodiversité, climat)	52 255 €
Foncier agricole (préservation et mise en valeur du foncier agricole, maintien des espaces ouverts, alpages)	58 000 €
Dialogue (soutien aux manifestations, communication)	16 173 €
Total	215 428 €

Investissement (dépenses n'engendrant pas de coûts de fonctionnement)

Déclinaison du budget agriculture alimentation	Montants TTC
Subventions (pas de TVA)	70 950 €
Travaux d'amélioration pastorale	20 000 €
Acquisition de parcelles agricoles	60 000 €
Total	150 950 €

	Forêt	Agriculture	Total
011	55 992 €	182 014 €	238 006 €
065	23 000 €	33 414 €	56 414 €
Total	78 992 €	215 428 €	294 420 €



C'est à Froges que se trouve l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) géré par Le Grésivaudan. Le bâtiment a ouvert ses portes en 1993 pour offrir un hébergement de qualité aux seniors dont les pathologies ne sont pas compatibles avec un maintien à domicile.

Belle Vallée est un établissement médicalisé de 80 places dont 22 destinées aux personnes souffrant de troubles de type Alzheimer. Pour ces résidents en mal de repères, un encadrement et un accompagnement spécifiques sont proposés autour d'activités sociales et thérapeutiques au quotidien et avec un taux d'encadrement plus important que celui défini par les seuils réglementaires.

La lutte contre l'isolement est une arme très puissante de prévention de la perte d'autonomie et l'accueil de jour, qui ouvrira début mai 2021, s'inscrit dans le projet d'accompagnement du maintien à domicile des personnes âgées.

Il permet de rompre l'isolement en créant du lien social et en rythmant la semaine. L'accueilli gagne aussi en autonomie et en estime de soi. C'est également une véritable bouffée d'oxygène pour les aidants qui peuvent ainsi s'accorder un peu de temps pour eux, tout en sachant que la personne dont ils s'occupent est entre de bonnes mains.

Garantir l'autonomie, c'est également adapter l'ensemble de notre cadre de vie (transports, espaces urbains, habitats, équipements, etc). Une mission a débuté début 2021 sur le bien vieillir dans le Grésivaudan.

Si la santé ne figure pas dans les compétences de base de l'intercommunalité, elle semble être le bon échelon pour travailler en proximité avec les professionnels du monde médical, paramédical et les associations.

Une mission de diagnostic et d'écriture d'un « Contrat territorial de santé » sera menée en 2021 afin que le choix d'une décision éclairée puisse être porté devant notre assemblée, car le problème de la santé ne concerne pas que le vieillissement, il y a aussi beaucoup de jeunes en carence de soins et en détresse sanitaire.

Chiffres clés :

Budget global de la thématique :
3,8 M€

Investissement :

Fin de la construction de l'accueil de jour :
400 000 €

Travaux de maintenance et sécurité
de l'EHPAD : 460 800 €



Dans le cadre du projet de territoire, Le Grésivaudan s'est doté d'un schéma de développement commercial approuvé le 16 décembre 2019. Le constat est que le commerce est une composante clé de l'économie présente, qui représente plus de 900 établissements pour environ 3 000 emplois (non délocalisables). Toutefois, le ratio du nombre d'établissements par rapport à la population est beaucoup moins important que ceux des agglomérations de Grenoble et Chambéry, qui captent une grande partie des richesses de notre territoire (70% pour le non alimentaire).

L'objectif pour les prochaines années est de favoriser l'implantation de commerces afin de limiter l'évasion vers les autres EPCI.

Au-delà, l'implantation de nouveaux commerces permettra de maintenir la vitalité de nos communes et de leurs capacités à conserver l'ensemble des services à la population.

Pour rappel, le schéma de développement commercial fixe 5 objectifs :

- Conforter une organisation commerciale lisible et équilibrée,
- Maintenir et élargir l'offre commerciale de proximité (dernier commerce, création de tiers lieux).
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement des pôles majeurs (Pontcharra, Crolles). Du potentiel est présent pour les secteurs de la presse, librairie, pharmacie, coiffure, beauté, meuble déco électroménager et textile.
- Accompagner l'arrivée de nouvelles pratiques de consommation, notamment les nouvelles pratiques liées au e.commerce (accélérées par la crise du COVID).
- Améliorer les aménagements urbains en faveur du commerce, notamment les transports et le stationnement.

La vice-présidence commerce, artisanat et service est une nouvelle vice-présidence pour ce mandat. Le travail devra se faire en grande collaboration, d'abord avec les communes, mais aussi avec les vice-présidences en charge de l'aménagement et du logement, de la montagne et du tourisme.

Le commerce de proximité, de compétence communale, est un vrai sujet pour les communes et c'est un sujet où Le Grésivaudan peut être promotrice, facilitatrice en la matière. Il y a donc une réelle volonté d'accompagner les communes et de travailler ensemble.



Chiffres clés :

Le budget a été construit, lors d'une séance de travail du groupe commerce fin 2020 et en suivant le plan d'actions du schéma commercial, à savoir :

- Travailler en transversalité (interne CDAC/SCOT) sur la thématique commerce (ORT avec les communes de Pontcharra, Crolles, Villard Bonnot).
- Analyser le territoire en faisant des inventaires avec des outils de suivi et d'évaluation – Avoir une vision claire du territoire et poursuivre le suivi des locaux vacants.
- Animer la thématique avec la promotion du commerce et des artisans.
- Selon les besoins recensés au niveau des bassins de services, aider, grâce à des fonds de concours en transversalité de la communauté de communes, au financement des projets en lien avec le commerce sur le territoire (aide à l'aménagement en faveur du commerce, à la valorisation des commerces vacants, à la préemption commerciale...)

De manière exceptionnelle en lien avec la crise du Covid 19, des aides directes aux commerçants pourront être envisagées. Les actions de fonctionnement (environ 140 000 €) prévues concernent directement les commerçants et les artisans à travers des formations, des diagnostics et des conseils de nos partenaires, notamment les consulaires CCI, CMA. En lien avec les projets d'investissement, pour favoriser l'implantation pérenne de commerces, il est prévu des cofinancements d'étude.

Pour le moment, ces actions sont supportées et coordonnées en interne par une chargée de mission à mi-temps. Selon le volume à traiter issu du plan d'actions, il faudra très certainement réexaminer la situation.



Outil privilégié du vivre ensemble, l'action culturelle du Grésivaudan s'articule autour de la lecture publique, du spectacle, du cinéma, des arts plastiques et du patrimoine.

La collectivité gère 3 musées situés à Allevard, La Combe de Lancey et Pinsot [Le Haut-Bréda], 2 médiathèques situées à Crolles et à Pontcharra, un équipement polyvalent (l'espace Aragon situé à Villard-Bonnot, lieu dédié à la fois au cinéma, au spectacle vivant et aux arts plastiques), ainsi qu'une salle de spectacles d'avril à septembre (l'Espace Bergès situé à Villard-Bonnot).

Le Grésivaudan soutient également les initiatives et les acteurs culturels locaux, participant ainsi à l'animation du territoire et à la création de lien social.

En 2021, le budget annexe de l'espace Aragon a été intégré dans le budget principal (cf. délibération 2020-0344).

Le budget total de fonctionnement de la culture est de 1 330 359 € hors budget des directions supports.

Chiffres clés :

Fonctionnement (TTC) :

- Développement culturel : 341 600 € dont 250 000€ de subventions.
- Lecture publique : 407 233 €
MTR Pontcharra / MTR Crolles
Navette (centre de tri) : Arrivée d'un 2ème agent
Lecanim (animations lecture publique) : 145 333 € (+ 76 073 €) : du fait de la tenue de Giboulivres en 2021 et de l'augmentation significative des partenaires sur cette manifestation littérature jeunesse
- Musées : 109 000 €
Musée Pinsot : 26 775 €
Musée La Combe : 8 860 €
Musée Allevard : 73 365 €
- Espace Aragon : 472 526 €
Un audit sur l'organisation du travail à l'espace Aragon est prévu en 2021 ainsi qu'une réflexion sur le rayonnement de l'équipement sur l'ensemble du territoire

Investissements (HT) :

- Etude de faisabilité architecturale de la médiathèque de Pontcharra
40 000 €
 - Musée d'Allevard :
fin des travaux en 2021 pour un budget global de l'opération de 2 625 000 €
 - 1% culturel : 40 000€
 - Fonds de concours sur le patrimoine : 80 000€



Depuis le 1er janvier 2018, Le Grésivaudan est en charge de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées. L'objectif est d'agir pour préserver cette ressource fondamentale et garantir un service homogène à tous les usagers.

La reprise de cette compétence structurante pour le territoire s'est réalisée rapidement et en 2021, elle n'est toujours pas stabilisée.

Les travaux d'investissements envisagés tant sur l'eau que l'assainissement posent un problème d'équilibre budgétaire que la seule tarification ne peut financer.

En parallèle, la nouvelle tarification, présentée comme incitative pour un usage raisonné de cette ressource, a entraîné une augmentation importante des factures pour les usagers, ce qui a notamment pénalisé les familles.

De plus, les disparités en termes de tarification, qui existaient entre les différentes communes, ont nécessité une convergence des prix et ont encore amplifié ce phénomène.

En outre, de nombreux problèmes de domanialités persistent aujourd'hui et viennent complexifier les investissements à réaliser.

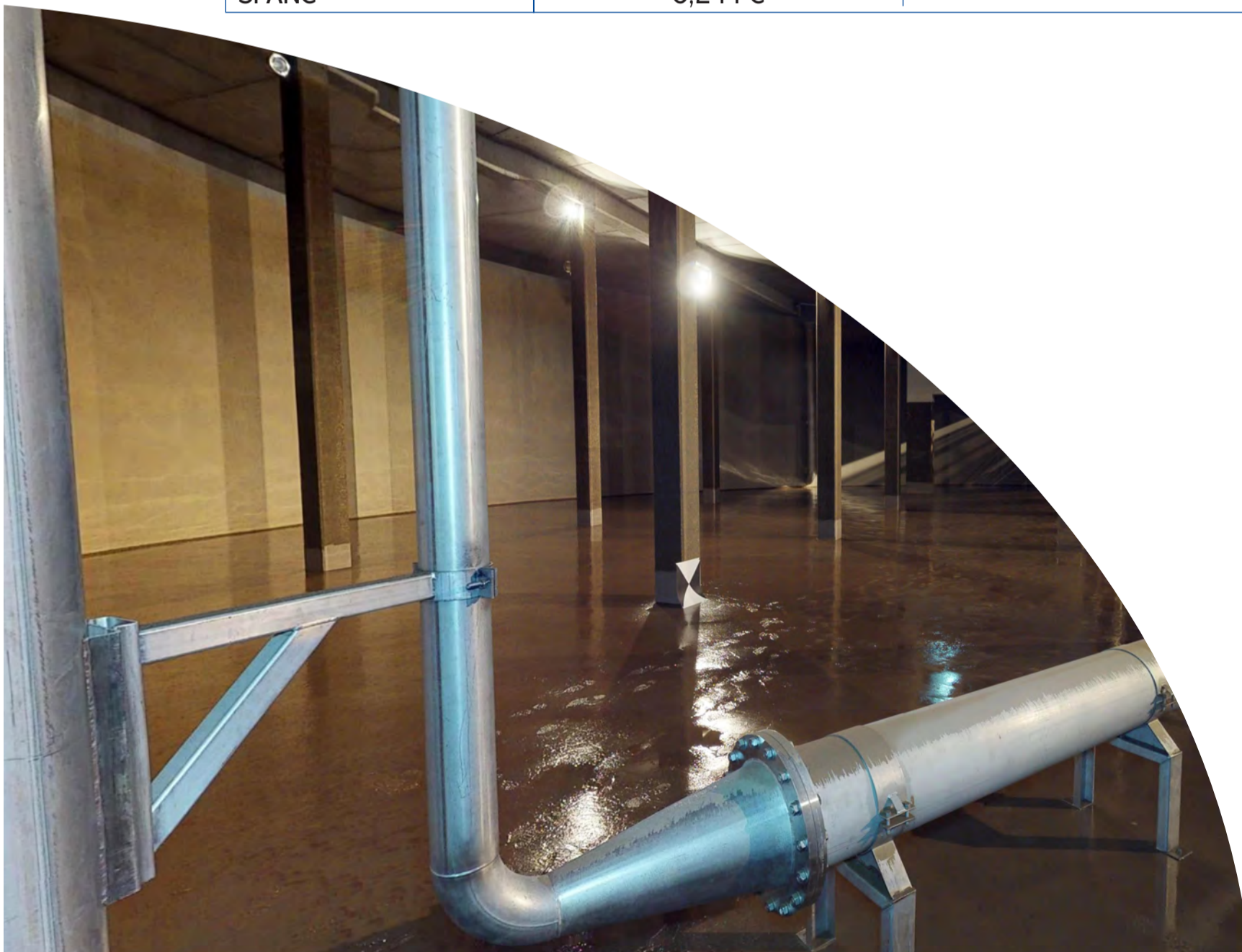
Consciente de ces difficultés, la communauté de communes travaille à la mise en place d'une tarification sociale et à une éventuelle refonte du système de tarification par tranche afin de ne pas pénaliser les familles.

La mise en place de la mensualisation permettra également de soulager les usagers.

L'amélioration constante du service eau et assainissement reste une priorité de la communauté de communes. Le mandat actuel proposera très prochainement un plan d'action global permettant de stabiliser la compétence lors des prochaines années.

Les investissements 2021 seront consacrés à la poursuite des opérations programmées par les communes avant le transfert de la compétence ainsi que la mise en conformité de certaines installations soumises à des mises en demeure de l'Etat.

Chiffres clés : (HT)	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement
Eau en gestion directe	8,8 M €	6,4 M €
Eau en gestion déléguée	1,1 M €	3,5 M €
Assainissement	7,1 M €	11,7 M €
SPANC	0,2 M €	-



Le projet de territoire indique la volonté de maintenir les efforts sur l'économie productive, industrielle.

L'économie participe à la création de richesses et d'emplois pour le territoire. En 2019, la fiscalité issue de la CET + IFRER + Tascom a abondé la section de fonctionnement du budget principal du Grésivaudan à hauteur de 26 M€, sans compter la part intercommunale de la taxe foncière. En outre, le versement mobilité finance intégralement la part transport de la communauté de communes dans le SMMAG.

De plus, le contexte de crise sanitaire questionne cette politique pour qu'elle permette aux entreprises du territoire de résister à la crise, puisqu'elle participe à la relance de notre économie.

Malgré la crise sanitaire, le développement industriel se poursuit plutôt bien avec de nombreux chantiers menés en ZAE par les dirigeants d'entreprises pour assurer leur croissance.

En dehors des chantiers sur les tènements existants (par exemple ST et Soitec entre autres), une vingtaine de chantiers d'entrepreneurs auront lieu en 2021 suite aux cessions de foncier.

Cette politique s'articule autour de 2 grands axes :

1 - Participer à la sauvegarde de nos emplois et éviter les friches à travers notamment des actions :

• En matière d'immobilier d'entreprises

Le Grésivaudan a participé aux « sauvetages » des sociétés EUROMAG (qui a racheté ses locaux en 2020) et BOIS DU DAUPHINE (qui projette un rachat en cours d'année).

Au regard du contexte économique, **des situations similaires à EUROMAG et BDD sont à craindre.**

Dès cette année, il est aussi prévu d'être **proactif** (locaux Laboratoires BOIRON) afin de **diversifier notre offre économique**

• Sur nos infrastructures

Renforcement des réseaux pour répondre aux besoins en eau de ST et SOITEC.

2 - Créer les emplois de demain : par le soutien au programme NANO 2022, aux projets PSCP-Régions et à des nouveaux dispositifs tel que COOP VENTURE.

Côté Ressources humaines, **la création d'un temps plein est envisagée :**

Une partie du temps sera consacrée à des missions liées à l'économie et au développement industriel (actuellement, la direction n'est pas en capacité de répondre à toutes les sollicitations des entreprises), avec un focus particulier sur l'animation qui fait suite à une demande forte des entreprises et à la participation au pacte économique local.

L'autre partie du temps sera consacrée, au pilotage, au développement, à l'animation et à la maintenance d'un logiciel d'observation et d'animation économique, dont l'acquisition est prévue cette année en 2021. Cet outil permettra des gains de productivité (amélioration du reporting, partage d'informations facilité, emailing en remplacement des envois par courrier postaux...), de disposer de bases de données complètes mises à jour régulièrement, et de respecter la réglementation en matière de protection de données (RGPD).



Chiffres clés :

1 . Budget principal

1.1. Fonctionnement :

Dépenses	Montants TTC
Chapitres 11 et 65	281 322 €

Les recettes proviennent des loyers et charges perçus à hauteur de 202 254 € (foncier et bâtiments en location : Bdd/Trv/Fonderie Giroud/St...) et de la vente des bâtiments Olivetti et Bois du Dauphiné (787 120 €).

1.2. Investissement :

6 073 589 € dont :

Nano : 2 902 589 €

Infrastructure en eau des industriels : 720 000 €

PSCP Région : 600 000 €

COOP VENTURE : 200 000 €

2 . Budget annexe ZAE

OB 2021	Montants TTC
Dépenses	8 376 829 €
Recettes	5 634 705 €

Un déficit de 2 742 124 € est prévu en 2021, les ventes de foncier et subventions ne couvrant pas les études/travaux et acquisitions foncières (encore 1,5M€, transferts ZAE Crolles).

Il est également prévu d'utiliser le DPU (1M€ en 2021) pour acquérir du foncier ou des locaux sur nos zones d'activités afin conserver leurs vocations (éviter le logement), les densifier et préserver les terrains naturels et agricoles.

Les acquisitions foncières qui impactent fortement 2021 (ex : Grignon 500 000 €) doivent nous permettre de constituer nos stocks de réserves foncières pour les années à venir = Le Grésivaudan ne sait plus répondre aux demandes de foncier des entreprises sur des grandes surfaces dans le nord du territoire.

3 . Pépinières et ateliers-relais

3.1. Fonctionnement

Une baisse de 2% est appliquée sur les dépenses de fonctionnement (malgré un maintien à hauteur de 25 000 € de la subvention animation Tarmac par Inovallée). Mais au regard du contexte sanitaire, ce budget de fonctionnement sera peut-être difficilement tenable (Renforcement impératif du ménage suite aux contraintes sanitaires). Malgré tout, il s'agit d'équipements qui sont bénéficiaires. (68 000 € de bénéfices de + en 2021 soit un solde positif total de + de 800 000 €).

	BP 2020	CA 2020	OB 2021
Dépenses	181 562,19 €	181 688,19 €	176 410,00 €
Recettes	273 000,00 €	273 000,00 €	245 000,00 €
Résultats	91 437,81 €	91 311,81 €	68 590,00 €

3.2. Investissement

Il est indispensable de réhabiliter ces équipements et de valoriser notre immobilier auprès des entreprises : 274 380 € prévus aux OB 2021.

Les investissements prévus en 2021 sont plus importants que les années précédentes mais le résultat reste excédentaire au global de + de 800 000 €.

A ce jour 37 entreprises sont accueillies dans nos dispositifs avec aucune dette. Les pépinières participent à la croissance économique du territoire et nombreuses sont les entreprises qui ont quitté nos pépinières pour s'installer dans nos zones d'activités (EX KAENA/Visioglobe/Greenwave.....).

- **Une priorité : offrir les meilleures conditions d'accueil des enfants de 0 à 11 ans**

Dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse, la communauté de communes Le Grésivaudan met en place, en étroite collaboration avec les communes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le département de l'Isère (service PMI), des actions et des services qui répondent aux besoins des familles et des professionnels de son territoire.

Le partenariat avec la CAF de l'Isère et les actions et projets inscrits dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), permettent de mettre en place une gestion optimisée et harmonisée des services et des équipements enfance et jeunesse intercommunaux et d'améliorer régulièrement les conditions d'accueil des jeunes enfants.

- **Une compétence partagée**

Depuis sa création en 2009, la communauté de communes n'exerce pas la compétence enfance et jeunesse de manière pleine et entière sur le territoire, celle-ci est partagée avec les communes. 2020 est la première année où cette compétence ce sera exécutée à périmètre constant.

- pour le secteur petite enfance : 17 multi-accueils, 9 relais assistants maternels et 4 lieux d'accueils enfants parents (LAEP) ;
- pour le secteur enfance et jeunesse : 5 accueils de loisirs, répartis sur l'ensemble du territoire. Elle comprend 250 agents environ.

Depuis plusieurs années, un travail conséquent est réalisé au sein de la DEP afin de maîtriser, voire de diminuer les charges de fonctionnement et d'investissement courant des équipements.

Coût fonctionnement courant des multi-accueils, RAM et LAEP

(hors com, informatique et frais de déplacements RH)

CA 2020 : 768 352 €

BP 2021 : 748 910 €

Coût fonctionnement courant des ALSH (hors communication, informatique, MIP et frais de déplacements RH)

CA 2020 : 659 700 €

BP 2021 : 658 680 € (au lieu de 646 506 €)

- **Les charges de personnel**

La part la plus importante des dépenses de fonctionnement concerne les charges de personnel.

De nombreuses actions ont déjà été mises en place au sein de la DEP afin de mieux maîtriser les charges de personnel : internalisation de la gestion des remplacements, réduction de l'absentéisme, offre de mobilité interne...

- La formation des agents, professionnels de la petite enfance et de la jeunesse, reste un enjeu fort pour l'année 2021.



Coût RH des équipements petite enfance et jeunesse

(hors administratif, pool de remplacement et frais de déplacement)

CA 2020 : 7 731 647 €

BP 2021 : 8 063 295 €

- Le coût net des équipements toutes dépenses confondues

Coût net 2021 en fonctionnement des équipements petite enfance et jeunesse

Total dépenses fonctionnement : 9 470 885 €

Total recettes (CAF, familles, Département) : 4 467 242 € (hors recettes RH)

Reste à charge Le Grésivaudan : 5 003 643 €

Chiffres clés :

- **Construction d'un nouveau pôle enfance à Allevard.**
Le montant total des dépenses à venir s'élève à 2 200 000 € TTC, environ 600 00 € de subventions sont estimées.
- **Etudes construction d'un nouveau pôle enfance à la Terrasse/Lumbin : 200 000 €**
- **L'accueil de loisirs de St-Maximin (capacité d'accueil 150 places) : 250 300 € TTC**
- **Le multi-accueil du Versoud « les pitchous » (25 places) : 33 360 € TTC**
Réaménagement de l'espace cuisine et remplacement du système de rafraichissement d'air qui est sous dimensionné.



Deux budgets distincts, l'un consacré à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (Gémapi), l'autre consacré aux autres actions, en particulier la Transition Energétique et la Biodiversité.

Le budget dédié à la **Gémapi** est financé par une fiscalité additionnelle, en l'occurrence une taxe affectée (15 Euros par habitant). Cette taxe permet une recette d'environ 1,5 million d'Euros chaque année.

Depuis le 1er janvier 2019, la compétence Gémapi a été transférée au Symbhi. Cette recette permet principalement de financer les actions suivantes :

- La mise en œuvre du schéma directeur Gémapi, adopté le 20 novembre 2017. Il recense 1 450 km de linéaire hydraulique, les digues et aménagements et 311 actions à mettre en œuvre dont 67 prioritaires. D'importants travaux d'investissement sur l'Isère et un programme d'interaction des affluents complètent ce dispositif de mise en œuvre.
- A la fois programme et outil de financement des études et travaux, un PAPI a été lancé par le SYMBHI pour les affluents de l'Isère. Ce programme permet de contractualiser avec l'État des objectifs et des financements importants. Il s'établit en deux phases, une phase étude PAPI d'intention (2020-2022) et une phase opérationnelle réalisation de travaux à partir de 2022-2023.

Le Grésivaudan s'engage pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que dans le développement des énergies renouvelables. Il coordonne et met en place des actions pour améliorer la qualité de l'air.

Le budget « **Transition Energétique** » regroupe l'ensemble des actions liées à l'environnement, l'énergie et la biodiversité.

Pour la première fois, l'intercommunalité s'engage sur la thématique de la biodiversité en initiant une démarche de suivi des continuités écologiques «les couloirs de vie» (corridors biologiques) en vallée en lien avec le Symbhi, l'Espace Belledonne, les communes, et le Parc de Chartreuse. Par ailleurs, une subvention sera apportée à l'association le Tichodrome, le centre de sauvegarde de la faune en Isère.



Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget (chapitre 011) sont consacrées à la révision du Plan Climat Air Energie (50 000 € en année 1) et à la convention partenariale avec l'Ageden (200 500 €). Cette convention est consacrée à plusieurs items (conseil et expertise dans le domaine de l'énergie et du climat, instruction des Primes Air Bois et du Fonds Solaire Thermique, mise en œuvre du Service Public de la Performance Energique de l'Habitat).

Il est à noter que pour la première fois il est proposé d'apporter une subvention à une association naturaliste, le Tichodrome (4 500 €uros).

Les recettes envisagées proviennent de la Région (financement du SPPEH), de l'ADEME (cofinancement des Primes Air Bois versées et du coût de son instruction).

Le budget de la Transition Energétique comporte nouvellement 2 actions :

- Une nouvelle action avec la révision du PCAET (50 000 € sur 2 ans, 33 000 € la dernière année), une démarche obligatoire qui était prévue l'année dernière et qui n'a pu être mise en œuvre à cause de la crise sanitaire et de sa complexité.
- Une augmentation des charges pour maintenir une Plateforme de Rénovation Energétique répondant aux évolutions réglementaires qui s'imposent aux EPCI dans le cadre du SPPEH, mais aussi aux attentes de la population et de la nécessaire maîtrise de l'énergie.

Chiffres clés :

« Transition Energétique »

En fonctionnement, ce budget totalise 326 680 € de dépenses de fonctionnement, dont 26 500 € consacrés à la communication, et 1 380 € de dépenses d'investissement.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

211 500 € de recettes de fonctionnement et 433 333 € de recettes d'investissement.

Subvention de fonctionnement (525 000 €) et d'investissement (975 000 €) au Symbhi.

Une partie de la subvention de fonctionnement permet de financer les 4 ETP consacrés au territoire du Grésivaudan.



Le projet de territoire a identifié la politique forestière comme l'une des politiques prioritaires de la communauté de communes à renforcer. Ainsi, à l'automne 2019, suite à un travail de diagnostic, d'analyse des enjeux et un séminaire, et en déclinaison du projet de territoire, le conseil communautaire a adopté les orientations ambitieuses à l'horizon 2030 et un plan d'actions triennal (2020-2022) dessinant les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs.

Les enjeux sont nombreux : foncier, stockage, séquestration et substitution de carbone, biodiversité, filières locales pourvoyeuses d'emplois non délocalisables, acceptabilité de la récolte de bois par les citoyens...

Pour répondre au mieux à ces enjeux, qui dépassent le Grésivaudan, ces politiques sont mises en œuvre dans un cadre interterritorial avec notamment l'inter-TEPOS « forêt horizon 2030 » (7 territoires) et une coopération à l'échelle du massif de Belledonne.

Le Plan de relance prévoit d'accompagner ces politiques avec des aides au renouvellement forestier et à l'industrie de transformation du bois. Les dépenses de fonctionnement (ingénierie interne et prestations) accompagnent à l'émergence de ces projets d'investissement.

Les orientations et ambitions à l'horizon 2030

- Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois, avec pour ambition 2030 : 100% des forêts publiques et +70% de forêts privées gérées et renouvelées durablement ; +25% forêts accessibles ; +30 000 m³ de bois récoltés par an (+41%) ;
- Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition énergétique, avec pour ambition 2030 : +10 bâtiments publics construits ou rénovés en bois local ; 259 entreprises maintenues ; +5% du nombre d'emplois soit 853 emplois directs ;
- Placer les forêts du Grésivaudan au cœur de l'écosystème territorial, avec pour ambition 2030 : financer 50 000 € d'investissement forestier par du mécénat ; 5% des habitants du territoire concernés par une action forestière.

Pas de budget spécifique pour l'investissement lié à cette thématique filière bois en 2020 mais une transversalité avec le budget de l'économie et du développement industriel concernant le pôle bois notamment (500 000 € d'acquisition du tènement « 7 Laux Environnement »).

Cette politique permet d'accompagner les communes, les propriétaires forestiers privés et les entreprises, via la construction de partenariats (conventionnement ou prestation) avec les acteurs de la forêt filière bois : CRPF, Chambre d'agriculture (service forêt), ONF, FIBOIS38, CIBC, SAFER.



Chiffres clés :

Fonctionnement :

Déclinaison du budget forêt - filière bois	Montants TTC
Pérennité et renouvellement de la ressource forestière	17 000 €
Foncier forestier (lutte contre le morcellement qui est un frein à la gestion durable et à l'exploitation forestière)	13 000 €
Développement des filières / aménagement	14 000 €
Les forêts au cœur de l'écosystème territorial (recherche, expérimentation, coopération, médiation, communication)	34 992 €
Total	78 992€

Dépenses d'investissement (dépenses n'engendrant pas de coûts de fonctionnement)

Déclinaison du budget forêt filière bois	Montants TTC
Pérennité et renouvellement de la ressource forestière	10 000 €
Desserte forestière	125 792 €
Bois énergie	4000 €
Total	139 792 €



La gestion des déchets ménagers ne se limite plus aujourd'hui aux seuls enjeux de salubrité publique mais elle est un véritable levier de l'économie circulaire, au carrefour de la maîtrise des ressources naturelles, de l'évolution des modes de consommation et créateur d'activité économique et industrielle.

Cette compétence est traitée en direct sur 27 communes et de manière déléguée au SIBRECSA sur 16 autres communes.

Sur ces 27 communes gérées en direct, la direction de la gestion des déchets pilote :

- La collecte et le traitement des flux collectés en apport volontaire ou en porte à porte.
- La gestion de 4 déchetteries intercommunales : Crolles, St Ismier, Le Touvet, St Martin d'Uriage.
La déchetterie de Chamrousse est réouverte depuis le 11 janvier 2021.
Un service de déchetterie mobile a également été déployé sur les communes de montagne depuis 2 ans.
- La prévention et la communication tout public sur la thématique

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a engendré des conséquences importantes liées à la fermeture des déchetteries et celle du centre de tri pendant plus de 10 semaines. Conséquence directe : la perte des soutiens des éco-organismes qui n'ont pas été versés.

Les projets 2021 :

- Le déménagement de la DGD dans les nouveaux locaux construits au Versoud qui intégreront quai de transfert, station de carburant, aires de lavage et atelier mécanique permettant d'optimiser la collecte.
- Le co-financement des 2 sites de traitement d'Athanor : centre de tri et usine d'incinération
- Le déploiement en point de proximité des 4 communes prévues en 2020 à savoir Lumbin, La Terrasse, Le Touvet et Goncelin.
- La finalisation de notre Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ainsi que plusieurs actions de prévention identifiées.
- La gestion de l'étude Biodéchets en plaine compte tenu de l'échéance du 31/12/2023 pour proposer aux usagers un tri à la source de leurs déchets compostables.
 - La gestion des études préalables à la réhabilitation de la déchetterie de Crolles.

La création de nouveaux locaux pour la DGD induit des dépenses supplémentaires (fluides ...) mais également des économies par l'internalisation des prestations d'entretien des locaux et de maintenances des vêtements de travail.

Le montant global des prestations de services diminue grâce aux nouveaux contrats d'exploitation de l'usine d'incinération et du centre de tri.



Chiffres clés :

Fonctionnement :

La proposition budgétaire s'établit à un montant de dépenses de 13 640 984,23 € réparties comme suit :

- Dépenses d'intervention = 6 550 596 € (48%) dont 5 002 550 € de prestations de service.
- Dépenses de personnel = 2 997 208 € (22%)
- Autres contributions = 2 874 207,41 € (21%) SIBRECSA et CSA3D
- Amortissement – intérêts = 1 218 972,82 € (9 %)

Le budget annexe déchets est financé essentiellement par :

- la TEOM et la TFB représentent 84% des recettes de fonctionnement.
- 15 % de recettes commerciales : redevance spéciale, ventes de produits, soutiens éco-organismes, revente de conteneurs.
- 1% correspondant aux subventions, remboursements après sinistres ou sur rémunération du personnel.

S'agissant des recettes, elles s'établissent de manière prévisionnelle à 13 897 936.82 €. Il est à noter une baisse substantielle de 150 000 €.

Investissement :

La quasi-totalité des investissements est financée par l'emprunt ; le budget déchets ne dégagant pas assez d'excédents pour autofinancer certains projets.

Environ 4,3 Millions d'Euros dont :

	Montants HT nets de subventions
Déchetteries	795 641,67 €
Collecte en points d'apport volontaire	336 666,67 €
Requalification de la déchetterie de Crolles	100 000,00 €
Construction d'un nouveau bâtiment	1 651 893,89 €
Déchetterie du Touvet	17 033,36 €
Centre de tri Athanor	604 193,00 €

Des subventions sont perçues pour certains investissements (ex : CITEO).



Le Grésivaudan agit avec les communes pour aider les habitants à trouver un logement, le rénover ou l'améliorer. Il déploie également une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour améliorer la performance énergétique et adapter l'habitat à l'âge et au handicap.

- **Le logement**

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées d'honoraires d'études (élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, lancement des études pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain) et de subventions à des associations, dont la plus importante consacrée à l'Oiseau Bleu. Les crédits affectés à ces nouvelles opérations proviennent de l'ancienne Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

La section d'investissement totalise l'ensemble des dispositifs d'aides au logement. Une première APCP (n°20) cumule les aides aux communes pour la réhabilitation de leurs logements communaux, aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation de leurs logements locatifs sociaux, aux communes et aux bailleurs pour la construction de nouveaux logements locatifs sociaux, aux communes pour la réalisation d'aménités urbaines en lien avec des opérations comportant des logements locatifs sociaux, aux particuliers pour l'amélioration intérieure de leur habitation, aux copropriétés mixtes (social / privé) pour la réhabilitation de leurs logements.

Une seconde APCP (n°42), créée à l'occasion du vote du budget 2021, doit contribuer à l'équilibre financier et à la faisabilité des opérations de construction de logements locatifs sociaux. Cette minoration foncière doit permettre une production plus importante de logements adaptés aux besoins des habitants du territoire.

Chiffres clés :

Fonctionnement : limité à 153 000 € (dont 78 000 € de subventions)
Investissement : AP n°20 : 1 360 000 €
AP n°42 : 2 000 000 €

- **L'accueil des gens du voyage :**

Les dépenses de la section de fonctionnement sont consacrées à l'ouverture et à la gestion, à l'entretien et à la maintenance (travaux courants) des aires des gens du voyage du territoire, à la fois ses terrains familiaux locatifs, ses aires permanentes d'accueil et son aire de grand passage. Par ailleurs, des recettes proviennent des redevances payées par les occupants de ces infrastructures.

La section d'investissement comprend les études et les travaux importants à réaliser pour l'aménagement des aires existantes ou pour la construction de nouvelles aires conformément au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage. A cette fin, elle comporte une APCP (n°38).

Chiffres clés :

Fonctionnement : 220 000 € (coût net)
Investissement : AP n°38 : 1 100 000 €



• **L'aménagement foncier :**

La politique financière propose une **juste articulation de la destination des sols** entre agriculture, développement économique et espaces naturels sensibles.

Le service foncier assure la gestion du patrimoine intercommunal et procède aux acquisitions nécessaires aux projets mis en oeuvre par Le Grésivaudan notamment en matière d'économie pour le développement des Zones d'Aménagement Economique ou encore de l'eau et de l'assainissement pour la protection des captages d'eau potable.

Pour cette thématique, les dépenses de la section de fonctionnement regroupent principalement les adhésions à l'Etablissement Public du PSCoT, à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, et dans une moindre mesure à d'autres organismes liés à l'aménagement du territoire, ainsi que les impôts locaux directs sur les biens que la collectivité possède et les coûts induits par le système d'information géographique.

Ces dépenses comprennent deux nouvelles actions, en l'occurrence des études : l'élaboration d'un schéma de planification à l'échelle de l'intercommunalité, la déclinaison du projet de territoire et son expérimentation dans un bassin de vie. Des recettes de fonctionnement sont perçues pour les trois derniers portages fonciers toujours en cours (Le Touvet, La Terrasse, Sainte Marie d'Alloix) et pour lesquels la communauté de communes apportera une assistance pour envisager des conditions de sortie négociées.

La section d'investissement ne comporte qu'une dépense temporaire pour le compte du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) dans le cadre de l'acquisition de terrains pour l'aménagement de la gare de Goncelin.

Chiffres clés :

Fonctionnement : 615 000 € (coût net)

Investissement : portage SMMAG 45 000 €

• **Les services mutualisés :**

Depuis 2015, l'intercommunalité propose aux communes un service Droit des Sols pour instruire les autorisations d'urbanisme déposées sur leur territoire et leur apporter des conseils en matière d'urbanisme réglementaire. À ce jour, 34 communes, qui restent compétentes in fine, font appel à ce service mutualisé.

Ce budget est équilibré entre ses recettes et ses dépenses. Ses recettes proviennent des prestations facturées aux communes adhérentes à ses dispositifs (instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de 34 communes, mise en œuvre de la dématérialisation de ces autorisations) et à une subvention du Département pour le conseil architectural intercommunal. Ses dépenses cumulent les charges de personnel pour les agents ayant en charge ces missions et le coût des outils numériques déployés (modules complémentaires, formation, assistance et maintenance du logiciel métier).

Chiffres clés :

Budget 2021 : 380 000 €

• **Très Haut Débit :**

La communauté de communes cofinance le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur son territoire à hauteur de 780 000 €/an, le Département étant maître d'ouvrage.



La création du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) au 1er janvier 2021, qui regroupe la communauté de communes le Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, permettra de penser, organiser, financer les déplacements (via la perception du versement mobilité) sur un territoire plus large en recouvrant les mobilités urbaines (transports en commun, vélo mais aussi service de logistique urbaine), les mobilités partagées (comme le covoiturage et les pôles d'échanges multimodaux) et les mobilités interurbaines.

La structuration de ce syndicat a été ralentie par la crise sanitaire mais devrait se concrétiser au cours de l'année 2021 par le recrutement d'un directeur général propre à la structure.

Pour le Grésivaudan, un travail sur la tarification du service est en cours et doit permettre à terme une meilleure lisibilité de l'offre et simplifier les mobilités entre les 3 EPCI. Le département de l'Isère a délibéré le 26 février 2020 sur un retour dans ce syndicat ce qui permettra de structurer encore d'avantage cette compétence.

Au travers de son PPI le SMMAG intervient sur des opérations structurantes pour le territoire (Ex : traversées de rives Crolles-Brignoud, La Batie, ...).

Le Grésivaudan a toutefois conservé une partie de cette compétence et notamment les questions liées au ferroviaire (Etoile ferroviaire grenobloise) ainsi que les opérations en cours avant création de ce syndicat.

Le barreau de la Grande Ile sera livré au printemps 2021.

Chiffres clés :

PPI SMMAG – Grésivaudan :

Aménagement pôles multimodaux (Gare Goncelin, Gare Pontcharra, Gare Brignoud, Pré de l'eau et La Batie) :

- 2,235 M€
- Développement cycle (traversées de rives) : 430 000 €
- Déplacement de l'agence mobilité de Crolles : 420 000 €

Investissements portés par Le Grésivaudan :

- Solde de l'opération du barreau de la Grande Ile : 500 000 € pour un coût total de l'opération de 1 755 000 €.
- Etude d'exploitation Etoile ferroviaire grenobloise : 31 240 €.



Budget principal

L'urgence à unir les énergies pour accompagner la montagne dans la transition environnementale, dans l'évolution et la transition de son économie, et l'organisation des stations communautaires, a nécessité la création d'une vice-présidence dédiée afin de mobiliser en transversalité l'ensemble des vice-présidences.

Orientations politiques pour le budget montagne (budget principal) :

- Poursuivre le partenariat et le soutien à l'association Espace Belledonne, via les différents programmes contractuels (Leader, Espace Valléen, Plan Pastoral Territorial...) dont les nouvelles candidatures vont s'écrire en 2021,
- Finaliser la mission en cours sur les projets d'avenir et la gouvernance des stations communautaires (Collet, 7 Laux, Marcieu) et enclencher la mise en œuvre des plans d'actions dès l'automne 2021,
- Poursuivre le soutien à l'EPIC Domaines Skiables communautaires dans sa mission d'exploitation et de gestion des sites communautaires,
- Le budget lié au PDIPR, précédemment porté par le budget tourisme et qui poursuivra la démarche d'amélioration et de montée en qualité du réseau et de sa gestion, initiée en 2019 par Le Grésivaudan en lien avec les communes.

Chiffres clés :

- **Espace Belledonne :**
+ 35 000 € qui correspondent au cofinancement des postes d'animation des programmes Leader et Espace Valléen pour l'année 2021 (la dernière participation a été versée en 2018 pour 3 ans afin d'apporter une avance de trésorerie à l'association).
- **Projets d'avenir des stations :**
+ 60 000 € pour permettre le lancement de la mise en œuvre des plans d'actions qui seront finalisés d'ici l'été.
- **Subvention fonctionnement EPIC domaines skiables :**
+2% sur la partie dédiée à la masse salariale
- **PDIPR**
Les chiffres qui augmentent :
18 100 € à 25 000 € pour la veille : davantage de communes volontaires
122 500 à 160 000 € pour l'entretien : montant plus réaliste pour un réseau bien entretenu.
A noter : une baisse par rapport aux 250 000 € annuels des années précédentes).



Budget annexe montagnes en gestion déléguée

La création de ce nouveau budget annexe permet le regroupement des investissements portés par Le Grésivaudan concernant les domaines skiables communautaires.

Afin d'optimiser la gestion et l'exploitation des différents sites, le conseil communautaire a fait le choix, le 7 décembre 2020, d'intégrer l'espace ludique du col de Marcieu au sein du contrat d'affermage de la SEM des 7 Laux.

Pour rappel, la gestion de la station du collet d'Alleverd est gérée directement via l'EPIC des domaines skiables.

L'objectif de ce budget annexe est d'optimiser la gestion et l'exploitation des stations communautaires et conforter leur positionnement dans une approche complémentaire (du site d'apprentissage à la station de haute-montagne), et de poursuivre la politique d'investissements pluri annuels pour maintenir la qualité des sites et renforcer leur sécurité

Chiffres clés :

Investissements :

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) aux 7 Laux (poursuites des grandes inspections sur le parc des remontées, renforcement de la sécurité des usagers) : environ 1,7 M€.
- Renouvellement des équipements du col de Marcieu pour maintenir un haut niveau d'attractivité, de qualité et de sécurité des activités proposées : environ 300 000€.

Fonctionnement :

- Paiement des redevances liées à la location des champs de neige (47 000€) : objectif de mise à jour et d'optimisation des conventions à partir de 2021.
- Redevance annuelle versée par la SEM (2,6 M€ en moyenne).



Les restrictions de pratique, l'annulation de nombreuses manifestations liées à la crise sanitaire ont fortement impacté cette thématique sur l'année 2020.

Principales orientations de la politique des sports et des loisirs pour 2021 :

- Soutien aux associations
- Refonte de la charte, athlètes de haut niveau, aux manifestations, à l'UNSS
- Réflexion sur la base de loisirs intercommunale de la Terrasse dans son ensemble sur 2021 pour une réalisation les années suivantes
- Maintien des équipements sportifs actuels dans des états permettant de bonnes conditions de pratique et rénovation de ceux qui le nécessitent
- Développement de l'animation sportive sur le territoire auprès des différents publics. En ce sens, Terre de jeux 2024 peut être un vecteur de développement.

La fin des travaux de la piscine intercommunale à Pontcharra et le début de ceux de la salle multi-activités sur le plateau des petites Roches vont également marquer l'année 2021 et auront un impact fort sur le budget de fonctionnement des sports et des loisirs.

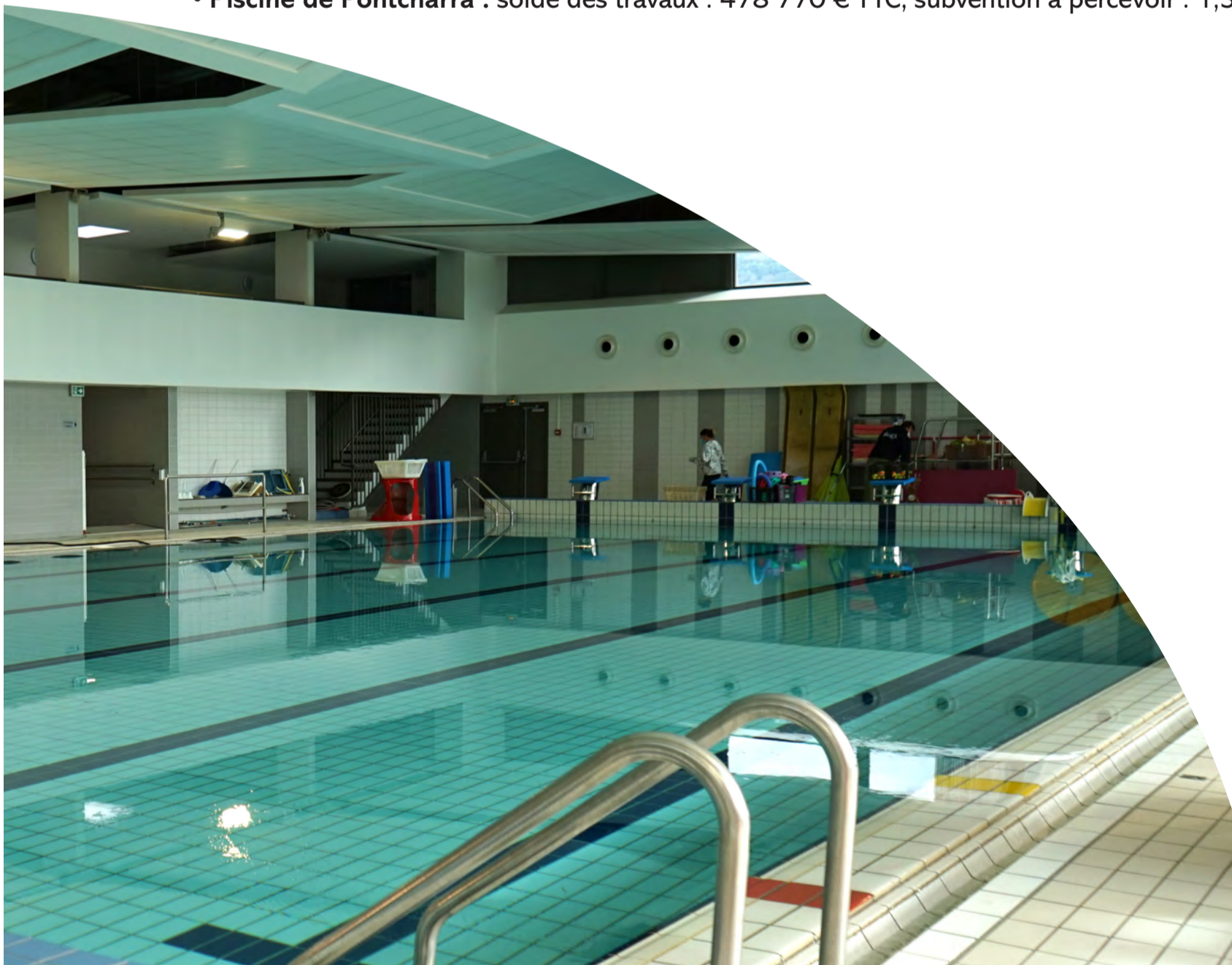
Chiffres clés :

Fonctionnement (coût net) :

- **Piscine de Crolles** : environ 740 000 €
- **Piscine de Pontcharra** : environ 960 000 €
- **Gymnases** (6 gymnases rassemblant 18 salles) : environ 570 000 €
- **Base de loisirs** : environ 130 000 €

Investissements :

- **Salle multi activités Plateau des Petites Roches** : 2 367 593 € TTC
- **Piscine de Crolles** : Reprise des extérieurs et travaux système électrique : 520 800 € TTC
 - **Piscine de Pontcharra** : solde des travaux : 478 770 € TTC, subvention à percevoir : 1,3 M€.



Le tourisme dans le Grésivaudan représente plus de 2 000 emplois directs et indirects, et environ 200 000 000 € de consommation touristique annuelle. A ce titre, et compte-tenu de son poids dans l'économie du territoire, la **politique de développement et de soutien à la filière est une priorité du Grésivaudan depuis ses débuts.**

Le **vote et l'adoption du schéma de développement touristique 2018-2023**, a permis de définir une feuille de route pour développer, structurer et assurer la valorisation de nos 9 destinations touristiques (les 2 massifs de Belledonne et Chartreuse, nos stations de montagne et thermales, et la vallée).

La filière touristique est particulièrement impactée par les événements de 2020. Le **soutien de l'intercommunalité**, qui a toujours été présent, est d'autant plus important.

1. Soutenir l'économie touristique du territoire

Le **budget d'investissement 2021** proposé nous permet **d'abonder**, comme en 2020 et si nécessaire, un **deuxième fonds Région Unie ou tout autre dispositif d'aide pour nos acteurs.**

Grâce au fonds d'aide à l'investissement touristique, un **soutien financier aux porteurs de projets publics** en vue :

- de retombées économiques directes
- de l'amélioration des conditions d'accueil des clientèles
- de la valorisation de nos destinations touristiques

Toutes les communes du territoire y sont éligibles, ainsi que les associations reconnues d'utilité publique (le dossier de demande a été envoyé par mail à l'ensemble des communes et sera disponible en téléchargement sur Interstis).

Chiffres clés :

investissement 1 580 000 € répartis afin de tenir compte de la **pluriannualité des projets**, comme suit : 764 000 € en 2021 et 764 000 € en 2022.

2. Accompagner les communes dans le développement touristique, en garantissant une vision stratégique communautaire

Mettre à disposition des communes du territoire les ressources du développement (ressources en ingénierie, ressources stratégiques, compétences professionnelles...) est le cœur de cette politique.

Cela se traduit par le **pilotage d'études stratégiques et opérationnelles** à l'échelle communautaire en lien avec les communes. Ex : finalisation de la mission stratégique et lancement de la mise en œuvre du schéma de développement des activités de pleine nature de Belledonne, étude d'implantation d'aires d'accueil et de services pour camping-cars...

Chiffres clés :

150 000 € de budget.



3. Développer l'attractivité du territoire et renforcer nos liens aux structures partenaires

L'attractivité de notre territoire se décrit comme notre capacité à être choisi par un acteur comme zone de localisation pour tout ou partie de ses activités.

Nous agissons sur 2 axes prioritaires :

- Notre image de marque (quelle est notre identité, ses points forts et axes d'amélioration, quel axe lui donner, comment la valoriser et communiquer au delà des frontières de notre territoire),
- Notre capacité d'appel des clientèles locales, régionales, nationales voire internationales.

Pour ce faire, le champ d'action portera sur des critères larges (capacité et qualité d'accueil, offre de services et structures touristiques, pôle de compétitivité, atouts naturels, atouts culturels, gastronomiques, développement du schéma des APN, tourisme vert et offre 4 saisons, etc...)

Une partie de cette action est menée de front par la communauté de communes et son **office de tourisme communautaire Belledonne-Chartreuse**, en nouant des **relations fortes** avec les territoires et structures partenaires.

C'est pour cela qu'il est proposé de reconduire nos partenariats avec Chartreuse Tourisme par exemple, d'**adhérer, pour la première fois, à la marque Grenoble Alpes** et de démarrer une relation de travail étroite avec Grand Chambéry Agglomération.

Chiffres clés :

Les cotisations aux structures partenaires s'élèvent à 32 250 € (dont 10 000 € supplémentaire pour adhérer à Grenoble Alpes).

4. Avoir les moyens de nos ambitions

Finalement, cette ambition ne peut être atteinte qu'en se donnant les moyens d'actions et humains nécessaires.

La communauté de communes subventionne l'office du tourisme communautaire à hauteur de 1 500 000 € pour améliorer et accompagner sa capacité d'action, renforcée par l'optimisation de recouvrement de la taxe de séjour dont l'intégralité est reversée à l'office du tourisme communautaire (prévision 2021 : 100 000 €).

Nous continuons à financer un ETP sur le budget tourisme afin de se donner les moyens humains de développer notre stratégie touristique.



Zoom sur les charges de personnel

Le budget primitif 2020 consacré aux charges de personnel (chapitre 012) a été voté à hauteur de 32.8 M€. L'augmentation du coût constaté entre 2020 et 2021, provient entre autre de l'évolution de l'organisation de la collectivité (avec la consolidation de certains services ou l'ouverture de nouveaux équipements), mais encore de l'impact des recrutements opérés durant l'année précédente (laissant certains postes vacants pendant quelques mois, cela étant encore plus vrai pour les créations de postes), et enfin de l'évolution naturelle de la masse salariale.

Concernant les charges de personnel, l'écart entre le CA prévisionnel 2020 et les OB 2021 s'explique de la manière suivante :

- Les évolutions structurelles : Un GVT au tour des 1% qui tient compte des promotions internes, des avancements de grades et d'échelons, et de l'impact du PPCR 2021 - Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations – qui représente pour cette dernière année une enveloppe de 175 410€. Le Grésivaudan a également prévu une enveloppe de 135 000€ pour la mise en place du RIFSEEP, et 110 000€ pour le versement de la prime « grand âge » tenant compte d'un effet rétroactif à mai 2020 pour les fonctions concernées.

Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2021 (10.25€ brut/heure contre 10.15€/heure au 01/01/2020) qui concerne l'ensemble des contractuels mais également les fonctionnaires rémunérés en dessous de ce taux horaire.

Poursuite de l'accompagnement de la collectivité en matière d'action sociale, soit 662 859€ pour 2021 (COS 200 000€ / CNAS 147 859 € / FAS 10 000 € / chèques déjeuner 305 000 €, l'ensemble représentant environ 867.62€/agent/an).

Poursuite de l'accompagnement de la collectivité en matière de formation des agents, malgré une année compliquée dans la réalisation de ces dernières du fait de la crise sanitaire.

- Les évolutions conjoncturelles : Nous pouvons constater en 2020 une diminution de la consommation des crédits alloués au remplacement, ainsi que du report de certains recrutements du fait de la crise sanitaire impactant le CA du budget 2020 d'un montant de 402 000€.

La communauté de communes, comme d'autres collectivités, rencontre également des difficultés de recrutements, sur les métiers dit « en tension » tels que les métiers du soin comme les infirmières, les auxiliaires de soins, auxiliaires de puériculture, certains métiers administratifs ou en lien avec de fortes technicités comme pour les domaines de l'eau et de l'assainissement ou le secteur privé est très concurrentiel.

Enfin, une enveloppe supplémentaire de près de 60 000€ est prévue pour la poursuite de notre démarche liée aux risques psycho-sociaux, mais également pour accompagner les directions au quotidien dans l'amélioration de leur qualité de vie au travail.

- Les évolutions organisationnelles : La collectivité souhaite stabiliser son organisation interne mais doit également être vigilante à adapter ses services toujours au plus près de l'évolution de son territoire et des besoins de sa population. Aussi, afin de répondre à ces enjeux, les priorités en matière de ressources humaines pour 2021 porteront sur le renforcement des services avec la création de 14 postes (prévus budgétairement sur 6 mois) afin de poursuivre la consolidation de l'organisation de l'eau et de l'assainissement, l'ouverture d'un accueil de jour pour l'EHPAD résidence « Belle Vallée », et le renforcement des services avec la création de plusieurs postes de chargés de mission liés à la mise en place ou consolidation des politiques) soit une enveloppe de 294 135€.

A cela, il faut ajouter l'impact budgétaire relatif aux créations de postes 2020. Ces postes créés en 2020, ont pour la majeure partie impacté une partie seulement du budget 2020, mais impacteront en totalité l'année 2021. Nous pouvons citer ici, les postes créés de l'eau et de l'assainissement, des

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

gymnases, le renforcement des équipes par des agents permanents pour les ALSH suite aux difficultés rencontrées dans les recrutements des animateurs occasionnels, l'ouverture de la piscine de Pontcharra, les postes mis à la disposition du SMMAG (enveloppe de 1 026 705€).

Poursuite de notre politique en faveur de l'insertion professionnelle – 21 contrats d'apprentissage en 2021 et accueil de 175 stagiaires pour l'année 2020 dont 9 ont été gratifiés pour un montant de 14 732,25€.

En conséquence, en ce qui concerne le chapitre 012, le CA prévisionnel avoisine les 30 215 813 €. Le Budget prévisionnel est estimé à 33 477 377€ soit une augmentation de +1,7% à périmètre constant. C'est-à-dire une fois que les effets des impacts annuels liés au recrutement 2020, postes toujours vacants ou créations 2020 ont été gommés, et hors créations de postes, remplacements supplémentaires ou accroissements pour les services à la population.

	Données prises en compte dans le calcul du périmètre constant
Impact annuels des recrutements 2020 Soit : 401 903€	X
Impact annuels des créations 2020 Soit : 1 026 705€	X
Postes vacants en 2020 et prévus au BP 2021 Soit : 518 800€	X
<u>Créations 2021 sur le budget principal :</u> - Poste à l'économie chargé de la mise en place de leur logiciel (cat A) - Poste à la DALE, chargé de mission ORT (cat A) - Poste à la DALE, responsable du service foncier / habitat (Cat A) <u>Créations 2021 suite à l'ouverture de l'accueil de jour :</u> - 2 ETP d'auxiliaire de soins - 0.5 ETP d'agent social - 0.2 ETP de psychologue - 0.05 ETP de médecin <u>Ajustement de périmètre en 2021 pour le service des ADS :</u> - Refacturation des salaires de la responsable à hauteur de 80% (actuellement 50%) - Création d'un ½ temps mutualisé avec la commune de Pontcharra (en projet) <u>Créations 2021 pour les budgets de l'eau et de l'assainissement :</u> - Eau : Création de <u>3 postes</u> (1 catC d'adjoint technique eau potable / 1 catB de technicien protection de la ressource, 1 CatC d'agent d'accueil en vue de relcasser un agent suite à inaptitude physique) - Assainissement : Création de <u>5 postes</u> (1 catC d'agent d'exploitation contrôle assainissement / 1 catC d'électromécanicien / 1 catB d'adjoint de service facturation / 1 catB contrôle rejet eau domestique / 1 catC d'adjoint technique) Soit : 294 135€	X
Glissement, Vieillesse, technicité de 1% sur le CA prévisionnel Soit 313 447€	
Evolutions structurelles (travail sur le RIFSEEP, versement des primes "grand âge") Soit : 245 000€	
Evolutions conjoncturelles (remplacements maternité maladie ou renforcement des services à la population en parti dû à la crise COVID) Soit : 473 397€	X

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Les effectifs :

En matière d'effectif, la collectivité compte **617 agents sur emploi permanents** (contre 588 en 2019), 31 agents en disponibilité pour convenances personnelles ou pour raisons de santé, **144 agents sur emploi non permanent** et 74 élus au 31 décembre 2020.

Elle se compose d'agents titulaires (64%) et d'agents non titulaires (36%). La répartition femmes-hommes est de 541 femmes (68% de l'effectif) et de 251 hommes (32% de l'effectif). Les compétences exercées par la collectivité portent sur l'ensemble des filières de la fonction publique territoriale (excepté la filière sécurité).

	permanents	non permanents hors élus	TOTAL
Femmes	453	88	541
Hommes	195	56	251
Total	648	144	792

Zoom sur l'évolution des effectifs de la communauté (emplois permanents)

*** NB : effectif moyen rémunéré/mois, à ce jour → environ 764 agents mensuels hors élus**

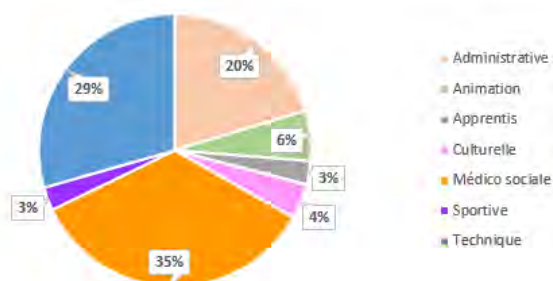
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021	Total
Emplois permanents	177	258	281	331	347	370	414	487	520	571	586	617	631	631
Dont, emplois transférés	---	71	7	25	8	8	31	52	6	40	2	1	0	251

***Attention, ne sont pas comptabilisées dans ce tableau les agents en disponibilité pour convenances personnelles, raisons familiales, ou pour raison de santé.*

Zoom sur les filières

TOUS LES AGENTS HORS ELUS			
Filière	Nbr d'agents	Hommes	Femmes
Administrative	161	31	130
Animation	47	15	32
Apprentis	22	5	17
Culturelle	33	4	29
Médico-sociale	274	10	264
Sportive	22	11	11
Technique	233	175	58
TOTAL	792	792	

REPARTITION DES AGENTS PERMANENTS ET NON PERMANENTS (HORS ELUS) PAR FILIERE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Zoom sur les rémunérations

Catégories	Moyenne de Montant salariaux 2020 (Brut chargé)
Catégorie A	52 902,23
Contractuel	50 829,93
Titulaire	55 026,34
Catégorie B	40 458,30
Contractuel	34 549,87
Titulaire	44 281,40
Catégorie C	33 546,29
Contractuel	32 476,11
Titulaire	34 014,22

Cette année, 27 mises au stage ont été opérées sur postes vacants ou créations dans le cadre d'une démarche engagée visant à pérenniser dans leur emploi les agents contractuels. 23 mises au stage relèvent de la catégorie C, les autres de la catégorie B. 5 agents ont été nommés suite à une réussite concours.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

IV – Une vision prospective

A / L'EVOLUTION FINANCIERE PREVISIONNELLE

Le scénario au fil de l'eau

Avec cette hypothèse de continuité budgétaire, l'épargne brute du budget principal devrait chuter de 1,7M€ entre 2020 et 2021. Afin de conserver des marges de manœuvre pour le mandat à venir et faire face à l'ensemble des investissements qui incombent à la communauté de communes, il est nécessaire d'engager une démarche de limitation de la progression des charges et de générer des marges de manœuvre dès 2021.

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE									
en k€	Δ annuelle 2021-2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	0,81%	91 698	92 542	91 489	91 737	93 111	94 000	94 611	95 241
Contributions directes	2,13%	48 108	49 271	43 121	43 638	45 209	46 291	47 092	47 907
Autres recettes fiscales	0,20%	1 667	1 692	1 718	1 667	1 684	1 701	1 718	1 735
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0,00%	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614
Reversements de fiscalité	0,00%	804	804	804	804	804	804	804	804
DGF	-2,46%	4 455	4 260	4 148	4 047	3 948	3 851	3 756	3 663
Autres dotations et versements de l'Etat	1,41%	817	817	6 000	6 082	6 168	6 255	6 344	6 434
Subventions et participations des partenaires	0,00%	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521
FNGIR et DCRTF	-0,67%	30 125	30 125	30 125	29 926	29 726	29 526	29 326	29 126
Autres recettes	0,00%	585	437	437	437	437	437	437	437
Charges de fonctionnement	1,26%	74 289	77 391	78 087	79 042	80 023	81 028	82 058	83 114
Charges à caractère général	2,00%	7 346	7 493	7 643	7 795	7 951	8 110	8 273	8 438
Charges de personnel nettes des remboursements	2,50%	18 451	19 901	20 399	20 908	21 431	21 967	22 516	23 079
Autres charges de gestion courante	2,00%	12 006	13 246	13 511	13 781	14 057	14 338	14 625	14 917
Reversements de fiscalité	0,00%	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971
Péréquation horizontale	2,00%	2 017	2 294	2 100	2 142	2 185	2 229	2 273	2 319
Autres dépenses	0,00%	334	334	334	334	334	334	334	334
Charges d'intérêts	-15,50%	164	152	130	110	94	79	67	56
Epargne de gestion	-2,08%	17 572	15 303	13 532	12 805	13 182	13 051	12 620	12 183
Charges d'intérêts	-15,50%	164	152	130	110	94	79	67	56
Epargne Brute	-1,98%	17 408	15 151	13 402	12 695	13 088	12 972	12 553	12 127
Remboursement du capital	-7,13%	943	713	757	723	668	622	605	523
Epargne Nette	-1,70%	16 465	14 438	12 645	11 972	12 420	12 350	11 948	11 604
Taux d'épargne brute	-2,77%	18,98%	16,37%	14,65%	13,84%	14,06%	13,80%	13,27%	12,73%

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Le scénario proposé aux orientations budgétaires 2021

La limitation de la progression des charges de personnel à +2% associée à la réduction des charges à caractère général de 2% en 2021 par rapport à 2020 induit une moindre chute de l'épargne d'environ 400k€ par rapport au scénario précédent dans lequel aucune décision ne serait prise.

Cette hypothèse d'encadrement budgétaire ne s'applique de façon stricte qu'à périmètre constant.

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE									
en k€	Δ annuelle 2021-2026	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	0,81%	91 698	92 542	91 489	91 737	93 111	94 000	94 611	95 241
Contributions directes	2,13%	48 108	49 271	43 121	43 638	45 209	46 291	47 092	47 907
Autres recettes fiscales	0,20%	1 667	1 692	1 718	1 667	1 684	1 701	1 718	1 735
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0,00%	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614	2 614
Reversements de fiscalité	0,00%	804	804	804	804	804	804	804	804
DGF	-2,46%	4 455	4 260	4 148	4 047	3 948	3 851	3 756	3 663
Autres dotations et versements de l'Etat	1,41%	817	817	6 000	6 082	6 168	6 255	6 344	6 434
Subventions et participations des partenaires	0,00%	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521	2 521
FNGIR et DCRTTP	-0,67%	30 125	30 125	30 125	29 926	29 726	29 526	29 326	29 126
Autres recettes	0,00%	585	437	437	437	437	437	437	437
Charges de fonctionnement	1,25%	74 289	77 391	77 688	78 635	79 607	80 602	81 624	82 670
Charges à caractère général	2,00%	7 346	7 493	7 343	7 490	7 640	7 792	7 948	8 107
Charges de personnel nettes des remboursements	2,50%	18 451	19 901	20 299	20 806	21 327	21 860	22 406	22 966
Autres charges de gestion courante	2,00%	12 006	13 246	13 511	13 781	14 057	14 338	14 625	14 917
Reversements de fiscalité	0,00%	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971	33 971
Péréquation horizontale	2,00%	2 017	2 294	2 100	2 142	2 185	2 229	2 273	2 319
Autres dépenses	0,00%	334	334	334	334	334	334	334	334
Charges d'intérêts	-15,50%	164	152	130	110	94	79	67	56
Epargne de gestion	-1,95%	17 572	15 303	13 931	13 212	13 598	13 476	13 054	12 626
Charges d'intérêts	-15,50%	164	152	130	110	94	79	67	56
Epargne Brute	-1,85%	17 408	15 151	13 802	13 102	13 504	13 398	12 987	12 570
Remboursement du capital	-7,13%	943	713	757	723	668	622	605	523
Epargne Nette	-1,58%	16 465	14 438	13 044	12 379	12 837	12 775	12 382	12 048
Taux d'épargne brute	-2,64%	18,98%	16,37%	15,09%	14,28%	14,50%	14,25%	13,73%	13,20%

Les futurs scénarii

Les propositions budgétaires qui seront faites pour les exercices 2022 à 2026 seront très dépendantes des comptes administratifs 2021, et seront à adapter au vu du plan pluriannuel d'investissement qui sera retenu.

B / LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 prévoient la définition de Lignes Directrices de Gestion dans le domaine des ressources humaines. Ainsi, il appartient à chaque collectivité et établissements publics employeurs, de définir sa stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Depuis sa création, la communauté de communes a vu son périmètre d'action largement évoluer au gré de multiples prises de compétences. Les agents du Grésivaudan, tout comme l'organisation, ont été soumis à de forts changements impactant les conditions de travail.

Comme annoncé politiquement, le mandat devant nous s'oriente donc vers la consolidation des politiques publiques transférées et ne générera pas de nouvelles prises de compétences structurantes. Il s'agit de consolider les fondamentaux tels que la relation aux communes, la qualité du service rendu, la relation à l'utilisateur, la modernisation de l'administration et la mise en acte du projet de territoire.

Durant les 10 dernières années, cette instabilité n'a pas permis de finaliser la construction d'une politique RH homogène. Elle a revanche permis de soutenir les agents dans leur vie professionnelle ou personnelle au travers de nombreux dispositifs de soutiens financiers ou sociaux (principaux exemples : mutuelle, prévoyance, tickets restaurants, ...).

Il est à noter également des conditions matérielles de travail globalement de très bon niveau (siège, Saint Vincent de Mercuze, futur locaux de la DGD...).

Dans le cadre des LDG au travers des dispositifs déployés, la politique Ressources Humaines s'orientera plus fortement sur l'accompagnement des agents et notamment :

- Le maintien d'un dialogue social efficace entre l'employeur et les organisations syndicales et plus largement avec les agents afin de rester à leur écoute,
- La progression de carrière au travers de la mise en œuvre du RIFSEEP et de critères d'avancement qui viendront reconnaître, en plus du grade, la fonction et l'expertise et du développement,
- La dynamisation des parcours professionnels par le développement des actions liées à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC),
- La qualité de vie au travail et les conditions de travail en tenant des aspects matériels mais aussi en engageant la responsabilité de l'employeur dans sa relation aux personnels (démarche sur les RPS par exemple),
- L'animation, la coordination des équipes en instaurant un management juste et soutenant soucieux du service public rendu à l'utilisateur,
- Le développement des actions pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.

En parallèle des orientations politiques en matière de ressources humaines portées par les élus, la communauté de communes devra également mettre en place les nombreuses dispositions prévues dans la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique :

- **Création du rapport social unique (RSU)** - Applicable dès le 1er janvier 2021
Élaboration du rapport social unique chaque année (en remplacement du bilan social tous les 2 ans) : avis du comité social territorial (CST) puis présentation en assemblée délibérante.
Dans l'attente de la création du CST, présentation en Comité Technique.

- **Généralisation des dispositifs de signalement destinés aux victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et mise en place de plans d'action pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes**
 - Création d'un dispositif de signalement : objectif est de recueillir les signalements des victimes et des témoins (Décret 2020-256 du 13 mars 2020),
 - Réalisation d'un un plan d'action pluriannuel de promotion de l'égalité professionnelle (3 ans maxi) par les collectivités de plus de 20 000 habitants et élaboration de rapports réguliers sur la situation comparée des hommes et des femmes pour (Décret 2020-528 du 04 mai 2020) :
 - Évaluer et prévenir les écarts de rémunération,
 - Garantir l'égal accès des F&H aux différents grades et cadres d'emplois,
 - Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
 - Prévenir et traiter les discriminations, actes de violence, harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes.

- **Obligation de nominations équilibrées au sein des emplois supérieurs et de direction de la fonction publique** (Décret 2019-1561 du 30 décembre 2019)

Chaque année, les nominations dans les emplois fonctionnels de direction doivent concerner au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Pas d'obligation pour les collectivités et EPCI ayant moins de 3 emplois fonctionnels.

- **Harmonisation des règles de composition équilibrée des jurys et comités de sélection** (Décret 2020-97 du 05 février 2020)
 - Les jurys et instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne, dont les membres sont désignés par l'administration sont composée de façon équilibrée : proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe.
 - Pour les instances ou jurys composés de 3 personnes : au moins une personne de chaque sexe.
 - Alternance de la présidence selon une périodicité qui ne peut excéder 4 sessions consécutives.

- **Formation systémique des agents publics accédant à des fonctions de managers** - Applicable dès le 06 août 2019
Formation au management pour les fonctionnaires accédant pour la 1ère fois à des fonctions d'encadrement, de management.

- **Fin des dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la FPT (1607 heures)** - Applicable dès le 1er janvier 2022
Les collectivités ont un an, à compter du renouvellement de leurs des assemblées délibérantes, pour définir les règles relatives au temps de travail.

- **Régime indemnitaire** : Maintien du RI pour les agents en congé maternité, d'adoption ou de paternité - Applicable dès le 06 août 2019

- **Mise en place d'un dispositif de suivi et d'accompagnement des agents occupant des emplois présentant des risques d'usure professionnelle** : Création d'un entretien de carrière - En attente d'un décret précisant les modalités

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

C / LES INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS

Pour réaliser ses investissements pluriannuels, la communauté de communes a recours actuellement aux **autorisations de programmes**. Ces dernières définissent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour une opération donnée. Elles se déclinent annuellement par des **crédits de paiement** et doivent faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Un **plan pluriannuel d'investissements** (PPI) couvrant le mandat sera mis en place en 2021 (avec clause de revoyure annuelle) pour viser un équilibre général entre ententes des usagers et compétences de la communauté de communes, et tracer une vision commune et pluriannuelle des capacités d'investissement de la communauté de communes.

AP / AE										CP											
PROJETS	Budget	Opération	HT ou TTC	AP / AE	AP DERNIER MONTANT VOTE	AP A RECTIFIER	AP A CREER	Chapitre	ANNEES ANTERIEURES	2021		2022		2023		2024		2025		2026	
										DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Aides au logement	Principal	000 O	HT	20	12 505 586,00 €			204	3 980 435,87 €	1383 000,00 €		2 000 000,00 €		2 000 000,00 €		3 182 150,00 €					
Primes air bois	Principal	001 O	HT	6	2 750 000,00 €			204	1 789 864,34 €	650 000,00 €	433 333,00 €	310 135,66 €									
Fonds solaire thermique	Principal	002 O	HT	13	76 600,00 €			204	40 600,00 €	12 000,00 €		11 750,00 €		12 250,00 €							
Rénovation énergétique	Principal	003 O	HT	29	1 178 100,00 €			204	751 043,43 €	650 000,00 €		377 056,57 €	80 000,00 €								
Adhésion à l'OPPI	Principal	008 O	TTC	35	28 000,00 €			011	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €		3 000,00 €			
Acquisitions foncières logements sociaux	Principal	005 O	HT	44			9 500 000,00 €	011	0,00 €	2 000 000,00 €		1 500 000,00 €		1 500 000,00 €		1 500 000,00 €		1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	
Musée d'Alleverd	Principal	005 O	TTC	19	2 425 144,00 €	2 625 144,00 €		23	1 534 542,17 €	1 090 601,83 €	747 601,00 €										
Accueil de jour EHPAD	Principal	004 O	TTC	31	658 000,00 €	888 000,00 €		23	583 906,57 €	284 091,43 €											
Locaux formation emploi	Principal	004 O	TTC	37	3 380 000,00 €			23	2 454,00 €	10 000,00 €		2 400 000,00 €		847 546,00 €							
Création de nouvelles aires d'accueil Gens du voyage	Principal	004 O	HT	38	2 050 000,00 €			23	0,00 €	1 060 000,00 €		990 000,00 €									
Projet FUI Minalogic / Ternerdis	Principal	007 O	HT	5	3 045 396,03 €			204	2 895 396,03 €	50 000,00 €											
Très haut débit numérique	Principal	008 O	HT	21	6 166 475,00 €			204	3 123 700,00 €	780 925,00 €		780 925,00 €		780 925,00 €		700 000,00 €					
Nano 2022	Principal	000 O	HT	33	9 995 426,00 €			204	1 591 474,00 €	2 902 588,00 €		2 756 812,00 €		2 744 551,00 €							
Projet PSPC	Principal	004 O	HT	39	300 000,00 €			204	90 000,00 €	75 000,00 €		75 000,00 €		60 000,00 €							
Fonds d'investissement COOPVENTURE	Principal	004 O	HT	43			300 000,00 €	204	0,00 €	200 000,00 €		100 000,00 €									
Pôle enfance Alleverd	Principal	002 O	TTC	42			2 200 000,00 €	23	0,00 €	1 900 000,00 €		300 000,00 €	594 400,00 €								
Collecte en point d'apport volontaire	Principal	001	TTC	1	11 287 200,00 €				1 308 824,00 €												
BA Déchets	202 O	TTC						21-23	7 395 452,86 €	500 000,00 €	80 000,00 €	1 397 583,00 €	665 340,14 €								
Requalification déchetterie de Croles	Principal	005	TTC	4	5 054 400,00 €				36 917,26 €												
BA Déchets	203 O	TTC						23	53 849,54 €	120 000,00 €		500 000,00 €	2 000 000,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	843 633,20 €				
Construction d'un nouveau bâtiment	Principal	004 O	TTC	12	5 400 000,00 €				95 794,09 €												
BA Déchets	204 O	TTC						20-23	3 321 933,24 €	1 982 272,67 €											
Déchetterie du Touvet	BA Déchets	205 O	TTC	30	2 235 000,00 €	1 881 000,00 €		21-23	1 860 559,97 €	20 440,03 €											
Centre de tri Athanor	BA Déchets	208 O	HT	40	2 280 800,00 €			20	0,00 €	604 833,00 €		774 144,00 €		846 372,00 €		49 008,00 €		6 463,00 €			
Salle multi activités PPR - St Hilaire du Touvet	Principal	109 O	TTC	3	3 250 210,00 €	3 550 000,00 €		23	1 182 406,44 €	2 367 593,56 €											
Second centre nautique - Portcharra	Principal	104 O	TTC	8	1 1765 000,00 €			23	1 1266 341,24 €	498 658,76 €	1 300 000,00 €										
Aide au projets touristiques - VVF	Principal	009 O	HT	9	335 200,00 €			204	100 560,00 €	234 640,00 €											
Fonds d'aide au tourisme 2019/2020	Principal	002 O	HT	32	2 390 585,00 €			204	1 185 16,32 €	1 205 469,68 €											
Mesures compensatoires (aménagement Gypaste)	BA Montagnes	617 O	HT	34	100 000,00 €			011	27 500,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €		20 000,00 €		12 500,00 €					
Fonds d'aide au tourisme 2020/2021	Principal	003 O	HT	36	1 621 642,00 €			204	413 955,50 €	1 580 246,50 €											
Fonds d'aide au tourisme 2021/2022	Principal	004 O	HT	41			1 528 000,00 €	204	0,00 €	764 000,00 €		764 000,00 €									
Barreau Grande Ile (déviation RD 45 / 523)	Principal	008 O	TTC	16	14 040 000,00 €	119 110 000,00 €		23	11 410 099,94 €	500 000,06 €	1 755 000,00 €										
Mise en accessibilité des bâtiments	Principal	100 I	TTC	22	14 72 000,00 €			23	778 233,02 €	693 766,98 €											

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

D/ LA DETTE

1 – La dette propre

Tous budgets confondus

1 Les ratios d'endettement

Ratio de désendettement (en années)	2015	2016	2017	2018	2019	
Le Grésivaudan	0,52	0,75	1,61	1,72	2,32	Source : comptes administratifs
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	0,93	1,02	1,63	1,28	NC	Source : Finance Active

En cours de la dette (en € par habitant)	2015	2016	2017	2018	2019	
Le Grésivaudan	74,96 €	61,33 €	226,43 €	687,82 €	680,59 €	Source : comptes administratifs
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	110 €	80 €	116 €	256 €	NC	Source : Finance Active

Annuité (en € par habitant)	2015	2016	2017	2018	2019	
Le Grésivaudan	23,36 €	17,67 €	17,60 €	71,37 €	82,01 €	Source : comptes administratifs
Moyenne de la strate (100 000 - 500 000)	25 €	18 €	18 €	45 €	NC	Source : Finance Active

2 La répartition par budget

	Capital restant dû (CRD)
Budget principal	5 876 092,28 €
Budget annexe "Gestion des déchets"	7 983 473,38 €
Budget annexe "Zones communautaires"	349 341,55 €
Budget annexe "Montagnes en gestion déléguée"	11 783 055,47 €
Budgets annexes "Eau et assainissement"	38 768 564,34 €
TOTAL	64 760 527,02 €

A noter :

Les emprunts contractés pour le financement de la station du Collet d'Alleverd sont portés intégralement par l'EPIC des stations communautaires du Grésivaudan, par ailleurs subventionné par la communauté de communes Le Grésivaudan

3 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Année de la dernière échéance	Nombre de lignes
64 760 527.03 €	2,43 %	2053	264

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

4 La dette sur les 4 prochaines années

	2021	2022	2023	2024
Capital	6 066 675 €	5 783 496 €	5 681 318 €	5 344 617 €
Intérêts	* 1 548 537 €	* 1 375 639 €	* 1 233 217 €	* 1 091 830 €
Taux moyen	2,38 %	2,35 %	2,31 %	2,28 %

* Estimation des intérêts

5 La dette par type de taux

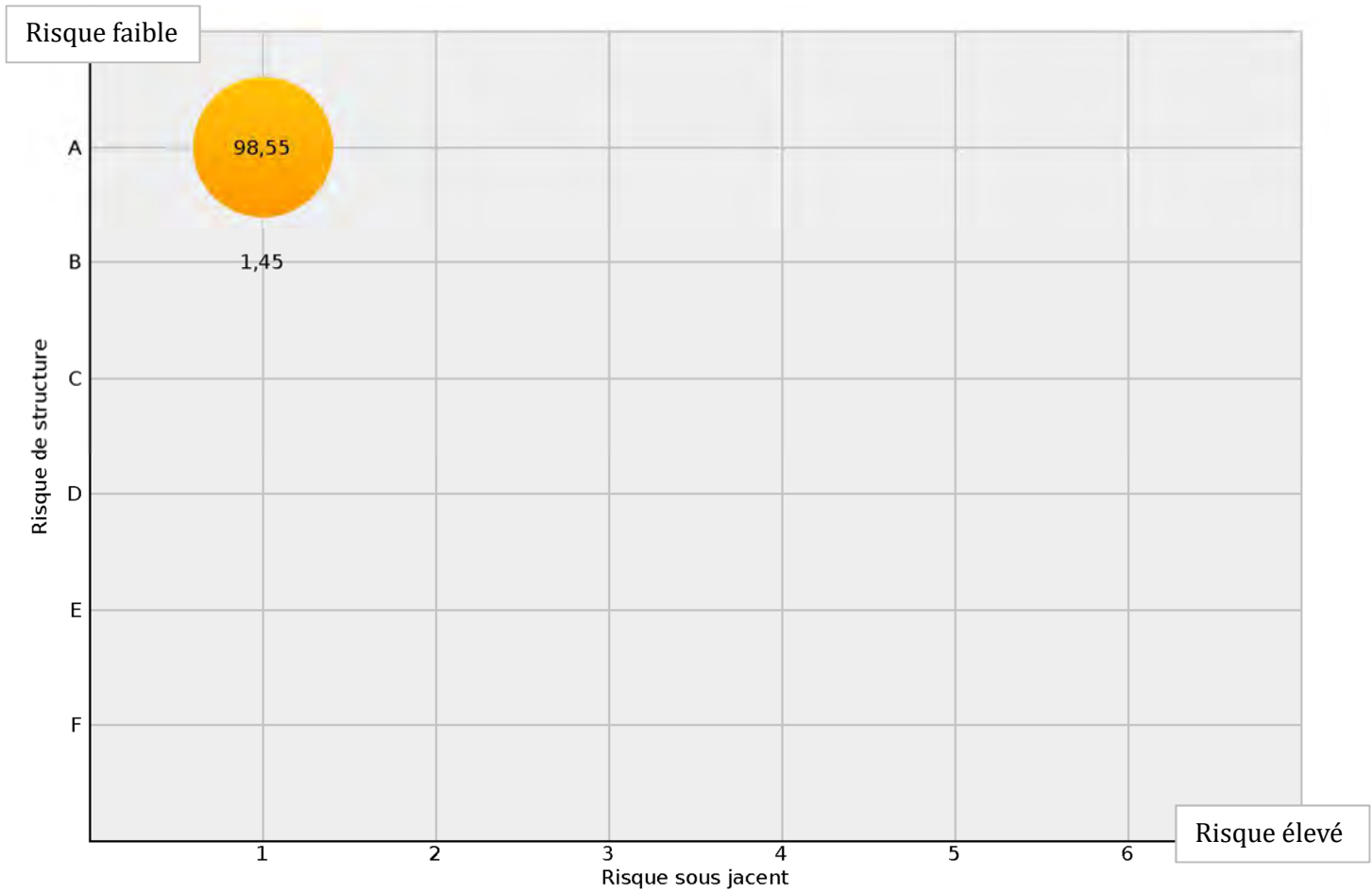
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	45 708 227.20 €	70,58 %	3,10 %
Variable couvert	1 177 246.36 €	1,82 %	0,37 %
Variable	12 392 128.87 €	19,14 %	0,36 %
Livret A	4 541 284.83 €	7,01 %	1,48 %
Barrière	941 639.77 €	1,45 %	4,17 %
Ensemble des risques	64 760 527.03 €	100,00 %	2,43 %

6 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	27 147 596.45 €	41,92 %	
SFIL CAFFIL	14 930 599.78 €	23,06 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 118 502.11 €	10,99 %	
CREDIT AGRICOLE	5 429 927.73 €	8,38 %	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 185 113.87 €	4,92 %	1 881 876.47 €
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 972 398.89 €	3,05 %	747 384.00 €
Autres prêteurs	4 976 388.20 €	7,68 %	466 230.67 €
Ensemble des prêteurs	64 760 527.03 €	100,00 %	3 095 491.14 €

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

7 La dette selon la charte de bonne conduite



La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

2 – La dette garantie

1 La vision synthétique

Capital restant dû	Taux moyen	Dernière année garantie	Nombre de lignes
57 476 508.25 €	1,22 %	2078	382

2 La dette sur les 4 prochaines années

	2021	2022	2023	2024
Capital	1 989 626 €	* 2 142 306 €	* 3 358 758 €	* 2 975 331 €
Intérêts	* 669 653 €	* 686 571 €	* 644 453 €	* 590 807 €
Taux moyen	1,21 %	1,21 %	1,21 %	1,20 %

* Estimation

3 La dette par type de taux

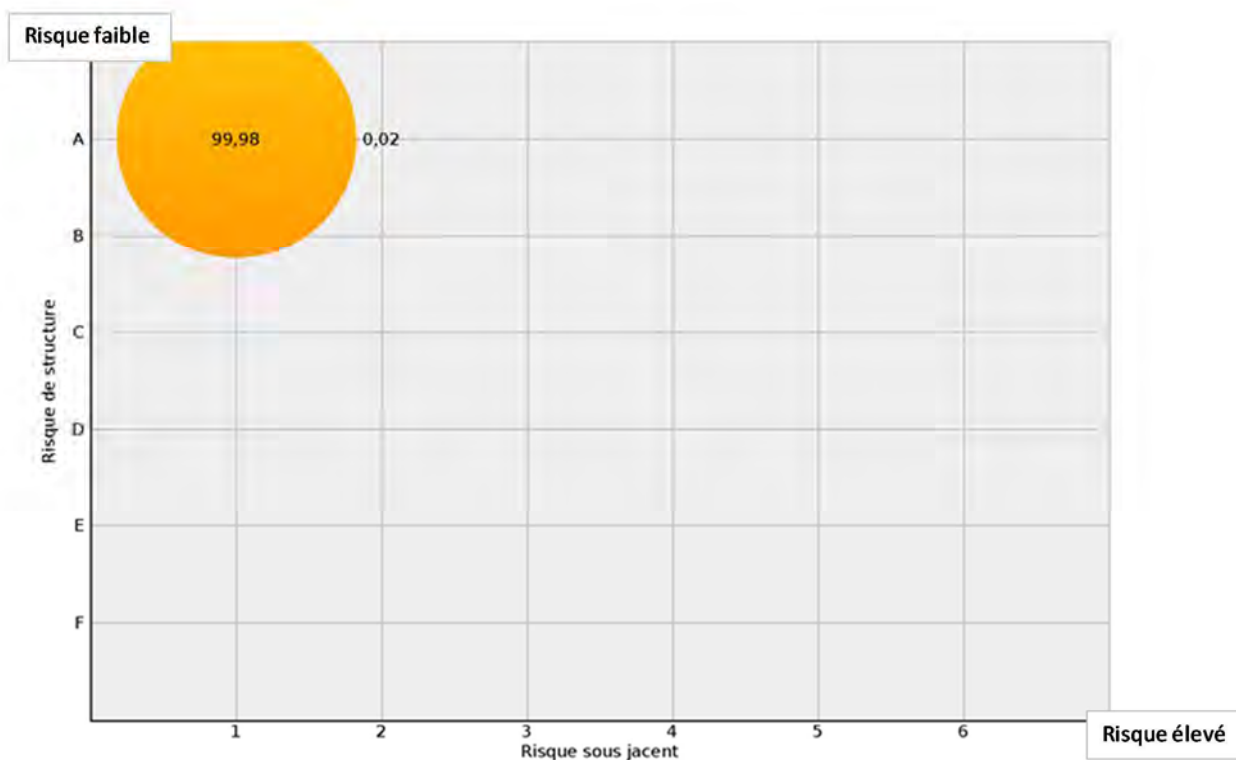
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	15 660 684.24 €	27,25 %	1,71 %
Variable	3 260 595.79 €	5,67 %	1,30 %
Livret A	38 546 313.35 €	67,06 %	1,01 %
Inflation	8 914.88 €	0,02 %	0,51 %
Ensemble des risques	57 476 508.25 €	100,00 %	1,22 %

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

4 La dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 021 240.81 €	73,11 %	
CAISSE D'EPARGNE	5 941 607.64 €	10,34 %	
CREDIT AGRICOLE	3 217 108.17 €	5,60 %	
CIC LYONNAISE DE BANQUE	2 485 274.41 €	4,32 %	
Autres prêteurs	3 811 277.22 €	6,63 %	
Ensemble des prêteurs	57 476 508.25 €	100,00 %	-

5 La dette selon la charte de bonne conduite



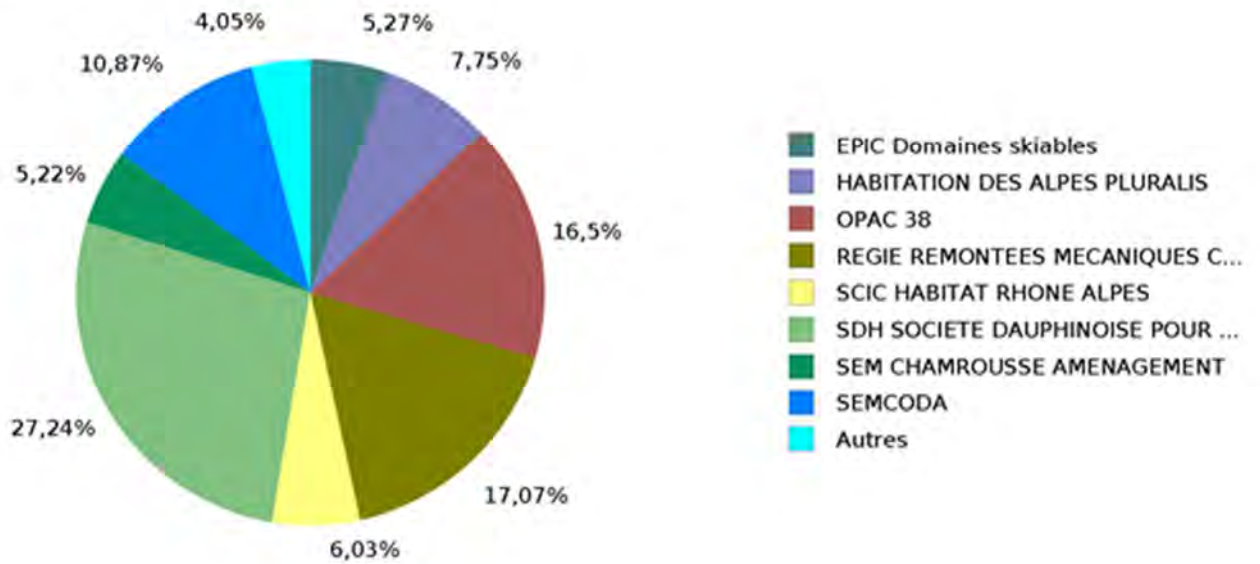
La charte de bonne conduite dite charte GISSLER classe la dette selon 2 critères :

- **Risque sous-jacent** = risque déterminé par rapport au taux et à sa variabilité dans le temps
- **Risque de structure** = risque déterminé par rapport au produit et à la complexité de sa composition

Taille de la bulle = % du CRD

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - 2021

Répartition par bénéficiaire



Répartition par catégories

